

## NOTE D'INFORMATION

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT DE 133 620 ACTIONS DE LA  
SOCIÉTÉ EQDOM  
AU PRIX DE 700 DH  
SOIT 8% DU CAPITAL**

Période d'ouverture de l'offre : du 29/04/2002 au 10/05/2002

### Initiateurs

Société Générale Marocaine de Banques



GENEFITEC



Opération conseillée par  
**Société Générale Marocaine de Banques**



#### **VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES**

*L'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 18/04/2002 sous la référence n° 08/02.  
Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations  
présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence de l'information donnée dans la perspective de  
l'opération proposée aux investisseurs.*

# SOMMAIRE

<b>ABREVIATIONS ET DEFINITIONS</b>	<b>4</b>
<b>1. PREAMBULE</b>	<b>5</b>
<b>2. RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES</b>	<b>6</b>
2.1 <i>Les initiateurs</i>	6
2.2 <i>L'organisme conseil</i>	6
2.3 <i>Société de bourse présentant l'offre pour le compte des initiateurs</i>	7
2.4 <i>La société visée</i>	8
<b>3. PRESENTATION DE L'OPERATION</b>	<b>10</b>
3.1 <i>Cadre de l'opération</i>	10
3.1.1. <i>Cadre légal</i>	10
3.1.2. <i>Avis du conseil d'administration de EQDOM</i>	10
3.1.3. <i>Liens entre la société visée et les initiateurs</i>	10
3.1.4. <i>Pactes d'actionnaires</i>	10
3.2. <i>Objectifs de l'offre et stratégie des initiateurs</i>	11
3.3. <i>Structure de l'offre</i>	13
3.3.1. <i>Caractéristiques</i>	13
3.3.2. <i>Charges de l'offre</i>	15
3.3.3. <i>Intermédiaires financiers</i>	15
3.3.4. <i>Eléments d'appréciation du prix d'acquisition</i>	16
3.3.5. <i>Déclaration de franchissement de seuil</i>	17
3.3.6. <i>Fiscalité</i>	17
<b>4. PRESENTATION DES INITIATEURS DE L'OPERATION</b>	<b>20</b>
4.1. <i>La Société Générale Marocaine de Banques</i>	20
4.1.1. <i>Renseignements à caractère général</i>	20
4.1.2. <i>Répartition du capital</i>	20
4.1.3. <i>Les organes d'administration et de surveillance</i>	20
4.1.4. <i>Les organes de direction</i>	21
4.1.5. <i>Activités</i>	21
4.1.6. <i>Evolution récente et perspectives</i>	22
4.2. <i>GENEFITEC et FRANFINANCE</i>	23
4.2.1. <i>Renseignements à caractère général sur GENEFITEC</i>	23
4.2.2. <i>Renseignements à caractère général sur FRANFINANCE :</i>	24
4.2.3. <i>Actionnariat et direction de FRANFINANCE</i>	25
4.2.4. <i>Activité de FRANFINANCE</i>	25
4.2.5. <i>Synergies à développer entre FRANFINANCE et EQDOM :</i>	26
<b>5. PRESENTATION DE EQDOM</b>	<b>28</b>
5.1 <i>Présentation générale de EQDOM</i>	28
5.2 <i>Renseignements sur le capital de EQDOM</i>	30
5.2.1. <i>Situation actuelle</i>	30
5.2.2. <i>Evolution du capital</i>	30
5.2.3. <i>Répartition du capital et des droits de vote</i>	30
5.3. <i>Politique de distribution des dividendes</i>	33

5.4. <i>Marché des titres de EQDOM</i>	34
5.5. <i>Organes d'administration et de direction de EQDOM</i>	35
5.5.1. Les organes d'administration	35
5.5.2. Les organes de direction	36
5.6. <i>Activité de EQDOM</i>	39
5.6.1. Historique	39
5.6.2. Etablissements secondaires et filiales	40
5.6.3. Présentation du Groupe ONA	40
5.7. <i>Activité</i>	43
5.7.1. Le secteur du crédit à la consommation	43
5.7.2. Activités de EQDOM	47
5.8. <i>Créances en souffrance et provisions</i>	53
5.8.1. Principes et méthodes comptables	53
5.8.2. Analyse des créances en souffrance	54
5.8.3. Analyse des provisions sur créances en souffrance	54
5.9. <i>Politique et procédures de recouvrement</i>	56
5.9.1. Présentation générale	56
5.9.2. Procédures de recouvrement en fonction du nombre d'impayés	56
5.10. <i>Ressources de financement de EQDOM</i>	58
5.11. <i>Notation d'EQDOM</i>	60
5.12. <i>Moyens humains</i>	61
5.13. <i>Architecture du système d'information</i>	62
5. 14. <i>Politique d'investissement</i>	64
5. 15. <i>Situation financière et perspectives</i>	65
5. 15. 1. Situation financière historique	65
5. 15. 2 Perspectives	71
5. 16. <i>Facteurs de risques</i>	73
5. 16. 1. Impact du Taux Effectif Global :	73
5. 16. 2. Relèvement du seuil de salaire non saisissable des fonctionnaires :	73
5. 16. 3. Concurrence :	74
5. 17. <i>Faits exceptionnels et litiges</i>	74
5. 18. <i>Données comptables et financières</i>	75
5. 18. 1. Principes et méthodes comptables utilisés par la société EQDOM	75
5. 18. 2. Etats de synthèse	84
<i>ANNEXES</i>	101
Bilans de la SGMB pour les exercices 1999 et 2000	102
Compte de produits et charges de la SGMB pour les exercices 1999 et 2000	103
Bilans GENEFITEC pour les exercices 1999 et 2000	104
Compte de produits et charges de GENEFITEC pour les exercices 1999 et 2000	106
Bilans de FRANFINANCE pour les exercices 2000 et 2001	108
Compte de produits et charges de FRANFINANCE pour les exercices 2000 et 2001	109
Echelle de notation nationale et significations des notes attribuées par Maghreb Rating (Fitch IBCA)	110

## ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

<b>APSF</b>	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
<b>AXA</b>	AXA ASSURANCE MAROC
<b>Bdt</b>	Bons du Trésor
<b>BCM</b>	Banque Commerciale du Maroc
<b>BCP</b>	Banque Centrale Populaire
<b>BMCE</b>	Banque Marocaine pour le Commerce Extérieur
<b>BMCI</b>	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
<b>BSF</b>	Bons de Sociétés de Financement
<b>CA</b>	Chiffre d'Affaires
<b>CAA</b>	Compagnie Africaine d'Assurances
<b>CDG</b>	Caisse de Dépôts et de Gestion
<b>CDVM</b>	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
<b>CFP</b>	Contribution au Fonds Perdu
<b>CGNC</b>	Code Général de la Normalisation Comptable
<b>CMT</b>	Crédit à Moyen Terme
<b>CNIA</b>	Compagnie Nord Africaine et Intercontinentale d'Assurances
<b>CNSS</b>	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CT</b>	Court Terme
<b>DRPP</b>	Direction de la Rémunération et du Paiement des Pensions
<b>Dh</b>	Dirhams
<b>FCP</b>	Fonds Commun de Placement
<b>FDG</b>	Fonds de Garantie
<b>GPBM</b>	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
<b>IGR</b>	Impôt Général sur le Revenu
<b>IS</b>	Impôts sur les sociétés
<b>KDh</b>	Milliers de Dirhams
<b>MDh</b>	Millions de Dirhams
<b>MLT</b>	Moyen et Long Terme
<b>ONA</b>	Omnium Nord Africain
<b>O.E</b>	Organisme Employeur
<b>O.P.B.</b>	Opérations de Prélèvement Bancaire
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>OPV</b>	Offre Publique de Vente
<b>P.C.E.C.</b>	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
<b>P/E</b>	Price Earning Ratio (Cours/Bénéfice par Action)
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>RIB</b>	Relevé d'Identité Bancaire
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SBVC</b>	Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca (ancien nom de la Bourse de Casablanca).
<b>SCR</b>	Société Centrale de Réassurance
<b>SGMB</b>	Société Générale Marocaine de Banques
<b>SICAV</b>	Société d'Investissement à Capital Variable
<b>SNI</b>	Société Nationale d'Investissement
<b>TCN</b>	Titres de Créances Négociables
<b>TEG</b>	Taux Effectif Global
<b>TIMP</b>	Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
<b>VNC</b>	Valeur Nette Comptable

## **1. PREAMBULE**

La présente note d'information a été préparée par la Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité de banque conseil.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies par le conseiller, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de EQDOM, notamment lors des *due diligence* effectuées auprès de la Société ;
- Les rapports et statistiques de l'APSF ;
- Les comptes sociaux de EQDOM pour les exercices 1999 à 2001 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices 1999 à 2001 ;

Cette note est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne sollicitée dans le cadre de la présente opération ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de EQDOM et dans les établissements chargés de recueillir les ordres des actionnaires ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

## **2. RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES**

### ***2.1 Les initiateurs***

**Société Générale Marocaine de Banques**, société anonyme au capital de 1 170 000 000 Dirhams, immatriculée au registre du Commerce de Casablanca sous le n° 28 987, dont le siège est sis au 55 boulevard Abdelmoumen, 20100, Casablanca Maroc.

**Administrateur – Directeur Général  
M. Laurent GOUTARD.**

**GENEFITEC**, société anonyme au capital de 745 844 568,70 Euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° B 325 952 190, dont le siège est sis au 29, Boulevard Haussmann- 75009 Paris, France.

**Laurent GOUTARD  
Administrateur – Directeur Général SGMB  
Pour M. Séverin CABANNES.  
Président-Directeur Général de GENEFITEC**

*"A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. La note comporte toutes les informations nécessaires aux actionnaires de la société EQDOM pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée".*

### ***2.2 L'organisme conseil***

**Société Générale Marocaine de Banques**, société anonyme au capital de 1 170 000 000 Dirhams, dont le siège est sis au 55 boulevard Abdelmoumen, 20100, Casablanca, Maroc.  
**M. Mohamed Ali ABABOU  
Directeur Général**

*"La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient."*

### **2.3. Société de bourse présentant l'offre pour le compte des initiateurs**

**SOGEBOURSE**, société anonyme au capital de 20 000 000 Dirhams, dont le siège social est sis au 55, boulevard Abdelmoumen, Casablanca, Maroc  
**Mme Nezha HAYAT**  
**Président du Directoire**

*"Nous garantissons la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par les initiateurs de la présente opération, la Société Générale Marocaine de Banques et GENEFITEC pour acquérir 133 620 actions de la société EQDOM au maximum au prix de 700 Dirhams durant la période comprise entre le 29/04/2002 et le 10/05/2002"*

## **2.4. La société visée**

### **2.4.1. Le conseil d'administration**

**M. Mohamed TORRES**  
Vice - Président Directeur  
Général  
EQDOM

*"A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."*

### **2.4.2. Les Commissaires aux comptes**

Pour *PRICEWATERHOUSECOOPERS*  
**M. Aziz BIDAHA**  
Commissaire aux Comptes  
Expert Comptable

Pour *ANDERSEN*  
**M. Bachir TAZI**  
Commissaire aux Comptes  
Expert Comptable

*"Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.*

*Les états de synthèse de EQDOM pour les exercices clos le 31 décembre 1999, 2000 et 2001 ont fait l'objet d'un audit de notre part.*

*Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit*

*un fondement raisonnable de notre opinion.*

*Nous certifions que les états de synthèse arrêtés aux 31 décembre 1999, 2000 et 2001 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la société EQDOM ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc".*

### **2.4.3 Le responsable de l'information et de la communication financières**

<b>EQDOM</b>	<b>Société Générale Marocaine de Banques</b>
M. Mohamed HAIZOUNE	Mme Aïcha AMOR
Responsable de l'audit interne	Directeur de la Communication
Téléphone : 022 25 99 99	Téléphone : 022 43 88 88
Télécopie : 022 25 00 06	Télécopie : 022 20 09 58

### **3. PRESENTATION DE L'OPERATION**

#### ***3.1. Cadre de l'opération***

##### **3.1.1. Cadre légal**

Le 1er mars 2002, le Groupe ONA et le Groupe Société Générale ont annoncé officiellement qu'ils avaient conclu un accord portant sur la cession par le Groupe ONA des 44,42% du capital d'EQDOM qu'il détenait (à travers ses filiales, SNI et AXA) au Groupe Société Générale au prix de 800 Dh par action.

Conformément à l'article 24 de la loi bancaire du 06 juillet 1993 (loi n° 1 93-147), la prise de contrôle de EQDOM a été soumise au Comité des Etablissements de Crédit pour approbation et changement d'agrément en date du 11 mars 2002.

L'autorisation du Comité des établissements de Crédit a été délivrée par courrier en date du 11 avril 2002.

Cette opération a également été soumise au CDVM en date du 08 mars 2002 en vue de l'obtention d'une dérogation pour effectuer la transaction sur le marché de blocs conformément à l'article 2.7.4 du Règlement Général de la Bourse de Casablanca. Le CDVM a octroyé ladite dérogation dans son courrier daté du 18 avril 2002.

En complément de cette transaction de bloc, le Groupe Société Générale envisage de lancer une opération d'offre publique d'achat des actions de 133 620 actions, représentant 8,00% du capital de la société EQDOM, au prix de 700 Dh par action et ce selon les conditions décrites dans la présente note d'information.

##### **3.1.2. Avis du conseil d'administration de EQDOM**

Le conseil d'administration de la société EQDOM s'est réuni le 15 avril 2002 et a pris connaissance des modalités techniques de l'offre publique d'achat initiée par le Groupe Société Générale.

Le conseil d'administration a réitéré sa satisfaction exprimée lors du conseil d'administration du 21 février 2002 pour l'acquisition d'un bloc de contrôle par le Groupe Société Générale et n'a soulevé aucune objection pour la concrétisation de cette offre publique d'achat partielle.

##### **3.1.3. Liens entre la société visée et les initiateurs**

La Société Générale Marocaine de Banques est actionnaire du Groupe ONA à hauteur de 3,56% et de la SNI à hauteur de 0,46%. A ce titre, M. Abdelaziz TAZI, Président-Directeur Général de la Société Générale Marocaine de Banques est administrateur de ONA et de SNI.

##### **3.1.4. Pactes d'actionnaires**

GENEFITEC et la Société Générale Marocaine de Banques agissent de concert dans le cadre de la présente opération. A ce jour, les deux actionnaires ne sont pas liés par un pacte d'actionnaires.

### **3.2. Objectifs de l'offre et stratégie des initiateurs**

L'objectif poursuivi par les initiateurs à travers la présente offre est d'acquérir 8,00% du capital de la société EQDOM pour les raisons suivantes :

- Obtenir la majorité absolue du capital de la société
- Offrir aux actionnaires minoritaires en général, et aux petits porteurs en particulier, la possibilité de se désengager, au moins partiellement.

Le Groupe Société Générale ne compte pas renforcer sa participation dans le capital de la société EQDOM dans les douze mois suivant la présente opération mais n'exclut pas d'intervenir ponctuellement sur le marché.

L'opération de prise de contrôle de EQDOM par le groupe Société Générale se justifie par la volonté de ce dernier, déjà présent au Maroc, à travers la Société Générale Marocaine de Banques, de développer le secteur du crédit à la consommation au Maroc et de dupliquer ainsi son expérience en France dans ce même secteur. Ce dispositif bénéficiera de l'assistance, en termes de ressources et de compétences, de FRANFINANCE, filiale du Groupe Société Générale spécialisée dans le crédit à la consommation, via GENEFINITEC qui en détient l'intégralité du capital.

GENEFITEC, société de portefeuille, est elle-même détenue à 100% par la Société Générale.

Il est à noter que FRANFINANCE sera en charge de la supervision opérationnelle de EQDOM, même si elle n'en sera pas actionnaire.

Par ailleurs, FRANFINANCE est déjà présente au Maroc à travers sa participation active de 40% dans SOGECREDIT, société spécialisée dans le crédit à la consommation et détenue à hauteur de 60% par la Société Générale Marocaine de Banques.

EQDOM, société cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 2 juin 1978, leader sur le marché du crédit à la consommation au Maroc avec une part de marché estimée à 24,26% au 31/12/2001 (source : statistiques APSF), souhaite pour sa part nouer un partenariat stratégique avec un partenaire disposant d'un savoir-faire et d'une technologie reconnus dans le domaine du crédit à la consommation.

FRANFINANCE et la Société Générale Marocaine de Banques ont donc décidé d'exploiter leurs compétences respectives dans le domaine du crédit à la consommation et de mettre en place une collaboration qui se traduira par leur participation commune au développement de EQDOM.

EQDOM bénéficiera de l'expertise de FRANFINANCE dans tous les métiers exercés au sein d'un établissement financier notamment ceux nécessitant une grande expérience technologique.

A cet égard, FRANFINANCE a développé une expertise en matière de scoring de clientèle afin de diminuer le risque de contrepartie, de scoring de comportement afin de piloter l'octroi nouveau de crédit pendant la vie des contrats et de traitement des bases de données notamment pour la fidélisation.

En mettant à la disposition de EQDOM son savoir-faire, FRANFINANCE lui permettra de progresser dans cette voie.

FRANFINANCE gère en totalité environ 1 900 000 dossiers. Ceci nécessite une informatique de production puissante et extrêmement sécurisée. FRANFINANCE pourra accompagner EQDOM dans ce domaine vers les meilleurs standards en la matière.

EQDOM commercialise aujourd'hui un crédit classique amortissable simple (à mensualités constantes). Rapidement le marché marocain sera demandeur de produits plus sophistiqués tels que le revolving associé ou non à une carte de paiement ou la location avec option d'achat. Ces produits, qu'ils soient développés en interne ou acquis et installés sur le site de l'utilisateur, nécessitent des investissements importants. FRANFINANCE maîtrise depuis plus de 20 ans ces produits et pourra piloter ces développements en faisant bénéficier EQDOM de son expérience et de ses produits.

Ainsi grâce à la modernisation de son système d'information qui offrira une couverture fonctionnelle élargie, EQDOM pourra mettre en commun avec la SGMB et SOGECREDIT ses moyens de production pour l'ensemble du crédit à la consommation du groupe au Maroc.

Pour faciliter l'entrée de EQDOM au sein du groupe SG et lui permettre d'acquérir les valeurs et les grands principes de ce groupe, les équipes dirigeantes actuelles seront renforcées par des collaborateurs en provenance de FRANFINANCE et de la SGMB.

Par ailleurs une attention particulière sera attachée à l'efficacité du recouvrement qui se verra doté de moyens supplémentaires.

### **3.3. Structure de l'offre**

#### **3.3.1. Caractéristiques**

##### **Volume de l'offre**

Les initiateurs (SGMB et GENEFITEC) font une offre publique d'achat, ferme et irrévocable, sur 133 620 actions au maximum, soit 8,00% au maximum du capital de la société.

Chaque initiateur acquerra un nombre d'actions proportionnel à sa part dans le bloc de contrôle, soit 89 070 actions pour GENEFITEC et 44 550 actions pour la SGMB.

Les actions acquises le seront coupon attaché.

##### **Politique d'achat**

Les initiateurs s'engagent à acquérir toutes les actions apportées par les actionnaires, personnes morales ou personnes physiques, dans la limite de 100 actions par actionnaire. Au-delà de 100 actions offertes, le surplus sera acquis au prorata de l'ensemble des actions offertes dans la limite du plafond de 8,00% du capital de la société, soit 133 620 actions.

En cas de rompu, le nombre d'actions acheté sera le nombre entier inférieur.

Il est précisé toutefois que, dans le cadre de cette limite de 100 actions, si le nombre d'actions apportées aux initiateurs par les actionnaires actuels dépasse 133 620, les initiateurs ne pourront garantir qu'ils acquerront 100 actions par apporteur.

Dans ce cas les initiateurs acquerront, de façon tournante, une action par apporteur jusqu'à atteindre 133 620 actions, soit 8,00% du capital de la société.

Le processus d'acquisition des actions commencera par les actionnaires apportant le plus petit nombre d'actions EQDOM.

##### **Blocage des actions**

Il est à noter que les personnes physiques ou morales apportant leurs actions devront présenter une attestation de blocage des actions à apporter, délivrée par leur dépositaire.

L'attestation de blocage devra comporter :

- le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques,
- le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales, ou tout autre document permettant de justifier la personnalité morale tel que repris dans le tableau de la page suivante.
- le relevé d'identité bancaire (RIB) complet identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport.

Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de présentation des actions à l'offre jusqu'à la date de règlement livraison.

### Précision sur la politique d'achat

Les actions présentées à l'offre seront comptabilisées par actionnaire et non par compte titres. C'est à dire que si un actionnaire apporte des actions inscrites sur différents comptes titres en son nom, c'est le nombre total d'actions qui sera considéré pour calculer le nombre d'actions qui seront achetées audit actionnaire, conformément aux modalités de la politique d'achat décrites ci-dessus.

### Identification des apporteurs d'actions

Les personnes physiques ou morales apportant leurs actions aux initiateurs devront pouvoir justifier de leur identité et de leur détention des actions. Pour ce faire, ils devront présenter les documents suivants :

Catégorie d'acheteur	Document à joindre
Personnes physiques de nationalité marocaine	1. Photocopie de la carte d'identité nationale 2. Attestation de blocage des actions délivrée par le dépositaire
Personnes physiques résidentes non-marocaines	1. Photocopie de la carte de résident 2. Attestation de blocage des actions délivrée par le dépositaire
Personnes physiques non-résidentes et non marocaines	1. Photocopie des premières pages du passeport 2. Attestation de blocage des actions délivrée par le dépositaire
Personnes morales résidentes (hors OPCVM)	1. Photocopie du registre de commerce 2. Attestation de blocage des actions délivrée par le dépositaire
Personnes morales non-résidentes	1. Tout document faisant foi dans le pays d'origine 2. Attestation de blocage des actions délivrée par le dépositaire
OPCVM	1. Photocopie de la décision d'agrément et pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), le modèle des inscriptions au registre de commerce 2. Attestation de blocage des actions délivrée par le dépositaire
Associations	1. Photocopies de statuts et autorisations d'exercer 2. Attestation de blocage des actions délivrée par le dépositaire
Enfant mineur	1. Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant 2. Attestation de blocage des actions délivrée par le dépositaire

### Offre d'actions pour compte de tiers

L'apport d'actions aux initiateurs pour le compte de tiers est autorisé à condition de présenter une procuration dûment signée et légalisée. Ledit apport doit se référer à un compte titre au nom de la tierce personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration.

L'apport d'actions EQDOM pour le compte d'enfant mineur, dont l'âge est inférieur ou égal à 18 ans, est autorisé à condition d'être effectué par le tuteur.

#### **Durée de l'offre**

L'offre durera du 29/04/2002 au 10/05/2002 inclus.

#### **Organisme chargé de centraliser les offres**

Le fichier des apporteurs sera réuni par SOGEBOURSE et transmis à la Bourse de Casablanca qui procédera aux vérifications et à l'allocation des actions.

#### **Résultats de l'opération :**

L'enregistrement en bourse se fera le 15 mai 2002 et l'annonce des résultats de l'opération se fera le 16 mai 2002.

#### **Date de règlement livraison des actions :**

Le règlement des actions se fera le 20 mai 2002.

Les bulletins de cession tiendront lieu d'ordre de règlement – livraison pour le dénouement des opérations auprès des différents dépositaires.

#### **3.3.2. Charges de l'offre**

Tous les frais de courtage et d'intermédiation (commissions prélevées par la société de bourse, la Bourse de Casablanca et le dépositaire) et tous impôts et taxes, dont sont redevables les actionnaires de la société EQDOM présentant leurs actions à la présente offre publique d'achat partielle, demeureront à leur charge.

Le détail des commissions à payer par les apporteurs des actions est le suivant :

	Commission hors TVA (en % du montant de la cession)
Société de bourse	0,6
Bourse de Casablanca	0,1
Dépositaire des actions	Librement négociable entre le client et son dépositaire

#### **3.3.3. Intermédiaires financiers**

**Conseiller et coordinateur global de l'opération :** Société Générale Marocaine de Banques

**Organisme qui agit pour le compte des initiateurs et qui garantit les engagements desdits initiateurs :** SOGEBOURSE

**Organisme centralisateur de l'opération :** SOGEBOURSE

**Etablissements chargés de recueillir les actions du public :** Les actionnaires de EQDOM qui souhaitent apporter des actions à la présente opération pourront s'adresser indifféremment soit à SOGEBOURSE soit à l'agence de la Société Générale Marocaine de Banques de leur choix. Ils devront simplement être munis de l'attestation de blocage et des documents d'identification précités. Il ne sera pas nécessaire d'ouvrir un compte à la SGMB pour participer à l'offre.

**Organisme qui assure le service financier de EQDOM :** SOMACOVAM.

### 3.3.4. Eléments d'appréciation du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition a été fixé à 700 Dh par les présidents – directeurs généraux de respectivement la Société Générale Marocaine de Banques et de GENEFITEC.

	2001
Résultat net (Dh)	111 373 932
Fonds propres (Dh)	880 468 118
Nombre d'actions	1 670 250
Capital social (Dh)	167 025 000
Bénéfice net par action	66,68
Fonds propres par action	527,15
P/E (prix d'acquisition / bénéfice net par action)	10,50
P/FP (prix d'acquisition / fonds propres par action)	1,33

	Moyenne des cours de bourse sur les trois derniers mois	Moyenne des cours de bourse sur les six derniers mois
Prime du prix d'acquisition en %	16,67%	31,66%
Prime du prix d'acquisition en Dh	99,05	168,31

En Dh	2001	2002
Cours le plus haut	585	660
Cours le plus bas	415	470

En Dh	Du 01/01/02 au 31/03/02	Du 01/04/02 au 12/04/02
Cours le plus haut	660	603
Cours le plus bas	470	570

En Dh	Janvier 2002	Février 2002	Mars 2002	Du 01/04/02 au 12/04/02
Cours le plus haut	540	649	660	603
Cours le plus bas	470	545	590	570

Volume des transactions sur le titre EQDOM	2001	Du 01/01/02 au 31/03/02
Marché central (en Dh)	119 340 054	71 069 647
Marché de blocs (en Dh)	38 847 572	22 933 184

Volume des transactions sur le titre EQDOM	Janvier 2002	Février 2002	Mars 2002
Marché central (en Dh)	12 470 887	24 625 542	33 973 218
Marché de blocs (en Dh)	2 674 000	16 406 984	3 852 200

Le cours de EQDOM a été suspendu du 04/02/2002 au 07/02/2002 compris dans l'attente de l'annonce officielle des discussions entre le Groupe ONA et le Groupe Société Générale.

La différence entre le prix d'acquisition au Groupe ONA (800 Dh par action) et le prix d'acquisition de 700 Dh par action s'explique par le fait, d'une part, que les actions achetées au Groupe ONA permettent au Groupe Société Générale d'exercer le contrôle de la société EQDOM et, d'autre part, par le fait que le Groupe ONA a accordé au Groupe Société Générale une garantie d'actif et de passif.

### **3.3.5. Déclaration de franchissement de seuil**

Le Dahir portant loi n° 1/93/211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n° 31-96 du 1er janvier 1997, Chapitre IV – Article 68 ter, précise que :

« Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la Bourse des Valeurs, et qui vient céder tout ou une partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la SBVC dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général visé à l'article ci-dessus. »

Les modalités d'application des dispositions susmentionnées sont fixées par la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n° 08/97 du 12 décembre 1997.

### **3.3.6. Fiscalité**

Les personnes physiques ou morales désireuses d'apporter leurs actions aux initiateurs dans le cadre de la présente offre sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

#### **3.3.6.1 Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc**

##### **Imposition des plus values**

La nouvelle loi des finances (2002) a exonéré de l'impôt général sur le revenu (IGR) les profits réalisés au titre des cessions d'actions cotées à la Bourse de Casablanca et cessions d'actions ou parts d'OPCVM dont l'actif est investi en permanence à hauteur d'au moins 85% d'actions cotées à la Bourse de Casablanca.

### **3.3.6.2 Actionnaires personnes morales marocaines passibles de l'impôt sur les sociétés**

#### **Imposition des plus values**

Conformément à l'article 12 de la loi de finances n° 8-96, promulguée par le Dahir n° 1-96-77 du 29/06/96 complétant l'article 8 de la loi de finances transitoire n° 45-95, modifiant et complétant l'article 19 du Dahir n° 1-86-239 portant promulgation de la loi n° 24-86 instituant un impôt sur les sociétés (IS), les plus values de cession des titres de participation sont soumises à l'IS. Cependant lesdites plus-values bénéficient :

- d'un abattement de 0% si la durée de détention des titres est inférieure ou égale à 2 ans;
- d'un abattement de 25% si cette durée est supérieure à 2 ans et inférieure ou égale à 4 ans;
- d'un abattement de 50% si cette durée est supérieure à 4 ans et inférieure ou égale à 8 ans;
- d'un abattement de 70% si cette durée est supérieure à 8 ans;
- de l'exonération totale d'impôt si la société s'engage par écrit à :
  - réinvestir le produit global des cessions effectuées au cours d'un même exercice dans le délai maximum de trois années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société. Toutefois, lorsqu'il s'agit de terrains non bâtis acquis dans le cadre du réinvestissement précité, l'exonération prévue ci-dessus est subordonnée à l'affectation desdits terrains à la propre exploitation professionnelle de la société ou à l'édification de constructions destinées au même usage;
  - conserver lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de cinq ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

#### **Instauration de nouvelles dispositions par la loi de finances pour 2002 :**

La nouvelle loi de finances pour l'année 2002 a institué un régime de taxation réduite des plus values et des profits nets résultats du retrait ou cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la Bourse de Casablanca et d'actions parts d'OPCVM dont l'actif est investi en permanence à hauteur d'au moins 85% d'actions cotées à la Bourse de Casablanca.

Ce régime est institué par dérogation aux dispositions du paragraphe I de l'article 19 de la loi n° 24-86 relative à l'IS.

Ces plus values et profits sont imposés séparément à l'impôt sur les sociétés, sur option après application d'un abattement de 50% au taux approprié de la société concernée.

Ce régime est optionnel et est libératoire, il s'applique aux plus values constatées et aux profits sur cessions réalisés à compter du 1er janvier 2002 et jusqu'au 31 décembre 2005.

Concernant l'exercice qui ne coïncide pas avec l'année civile, ce régime est applicable aux opérations de retrait ou de cession réalisées durant la période de l'exercice postérieure au 31 décembre 2001 et antérieure au 1er janvier 2006.

### **3.3.6.3 Actionnaires personnes physiques ou morales non-résidentes**

#### **Imposition des plus values**

La taxe sur les plus values de cession de titres de sociétés cotées ne s'applique pas.

## 4. PRESENTATION DES INITIATEURS DE L'OPERATION

### 4.1. La Société Générale Marocaine de Banques

#### 4.1.1. Renseignements à caractère général

<b>Dénomination sociale :</b>	Société Générale Marocaine de Banques.
<b>Siège social :</b>	55 Bd Abdelmoumen 20 100 Casablanca.
<b>Forme juridique :</b>	Société Anonyme.
<b>Date de création :</b>	21 juin 1962.
<b>Durée de vie :</b>	99 ans.
<b>Numéro du registre de commerce :</b>	28 987
<b>Exercice social :</b>	Début : 1 <sup>er</sup> Janvier. Fin : 31 Décembre.
<b>Capital social actuel :</b>	1 170 000 000.
<b>Nombre d'actions :</b>	11 700 000 actions de 100 Dh chacune.

La Société Générale Marocaine de Banques a pour objet social la pratique des opérations d'établissement de crédit telle que définie par la loi du 6 juillet 1993 dans son article premier.

#### 4.1.2. Répartition du capital

*Situation au 31/12/2001:*

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Groupe Société Générale (France)	6 074 012	51,91
Groupe Deveco Souss	3 669 120	31,36
Groupe Hakam	568 222	4,86
Diverses personnes morales marocaines	516 751	4,42
Autres privés marocains	626 364	5,35
Salariés de la banque	234 000	2,00
Privés étrangers	11 531	0,10
<b>TOTAL</b>	<b>11 700 000</b>	<b>100,00</b>

#### 4.1.3. Les organes d'administration et de surveillance

La Société Générale Marocaine de Banques est administrée par un Conseil d'administration composé de 12 membres.

#### **4.1.4. Les organes de direction**

La société est dirigée par un comité de direction qui regroupe outre le Président - Directeur Général, un Administrateur - Directeur Général, un Directeur Général en charge du Pôle Banque Commerciale, un Directeur Central en charge du Pôle Banque d'Investissement et un Secrétaire Général en charge du Pôle Moyens de la banque.

#### **4.1.5. Activités**

La Société Générale Marocaine de Banques dispose au 31/12/2001 d'un réseau de 170 agences dans les principales villes du Royaume et compte 2 050 collaborateurs. Le réseau de la banque a connu une expansion ces deux dernières années, avec 18 nouvelles agences en 2000 et 21 en 2001.

La Société Générale Marocaine de Banques a obtenu la note BBpi par Standard & Poor's. Au 31/12/2000, son total bilan est de 21,7 milliards Dh et son résultat net de 458 millions de Dh.

La Société Générale Marocaine de Banques opère sur deux segments d'activité :

- La Banque commerciale : crédits aux grandes entreprises et aux PME/PMI, crédits d'investissement, activité de dépôts et de crédits aux particuliers...
- La Banque d'investissement : la Société Générale Marocaine de Banques offre à ses clients une palette de services comprenant entre autres : Financements Structurés, missions de Fusions Acquisitions et Participations, Conseil, Intermédiation Boursière, Produits de Taux, Change, gestion d'actifs ...

La Société Générale Marocaine de Banques dispose de nombreuses filiales spécialisées : Sogelease (leasing), Gestar (Gestion d'actifs), Sogéboourse (intermédiation boursière), Sogécrédit (crédit à la consommation), ainsi que des participations aux côtés du Groupe Société Générale (France) dans diverses sociétés : ALD Automotive Maroc (location de longue durée), Investima (société d'investissement), La Marocaine Vie (compagnie d'assurance de personnes).

Il est à noter que le Groupe Société Générale (France), à travers GENEFITEC ou d'autres de ses holdings ou compagnies spécialisées, est également présent dans le capital de Sogécrédit, de Sogélease, de ALD Automotive, d'Investima et de La Marocaine Vie.

À fin 2000, les dépôts clientèle se sont élevés à 15,480 Milliards de Dirhams contre 13,132 Milliards de Dirhams en 1999, en progression de 17,9%. Cette hausse, plus forte que celle de la profession (source : statistiques du GPBM), a permis de renforcer la part de marché domestique de la banque à 10,0% contre 9,6% en 1999.

Le volume de crédits par caisse accordés à la clientèle s'est établi, à fin 2000, à 14,566 Milliards de Dirhams contre 11,868 Milliards de Dirhams l'année précédente, représentant une hausse de 22,7 %. La part de marché de la banque a ainsi été portée à 10,4%, en progression de 0,9 point par rapport à 1999 (Source : Statistiques du GPBM).

Avec un encours de 5,944 Milliards de Dirhams à fin 2000, les crédits par signature de la Société Générale Marocaine de Banques se sont inscrits en hausse de 16,2 % par rapport à l'année précédente. Sur ce segment, la part de marché de la banque s'est stabilisée à 12,4% (Source : Statistiques du GPBM).

#### **4.1.6. Evolution récente et perspectives**

Avec la prise de participation dans EQDOM, la Société Générale Marocaine de Banques compte développer davantage l'activité de crédit à la consommation et élargir son offre de produits financiers ainsi que son réseau de clientèle.

La Société Générale Marocaine de Banques vise également à consolider son positionnement sur le marché du crédit à la consommation où elle est présente depuis six années à travers SOGECREDIT.

Le rapprochement entre la Société Générale Marocaine de Banques et EQDOM permettra aux deux entités de développer des synergies et d'accroître leurs parts de marché respectives, tout en mettant en commun leur expertise et en introduisant de nouveaux produits et de nouvelles stratégies adaptés au marché marocain.

## **4.2. GENEFITEC et FRANFINANCE**

### **4.2.1. Renseignements à caractère général sur GENEFITEC**

<b>Dénomination sociale :</b>	GENEFITEC
<b>Siège social :</b>	29, Boulevard Haussmann. 75009 Paris.
<b>Siège administratif :</b>	Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92 972 Paris - La Défense.
<b>Forme juridique :</b>	Société Anonyme
<b>Date de création :</b>	20 décembre 1982
<b>Durée de vie :</b>	jusqu'au 19 décembre 2081.
<b>Numéro du registre de commerce :</b>	B 325 952 190, Paris
<b>Exercice social :</b>	Début : 1 <sup>er</sup> Janvier. Fin : 31 Décembre.
<b>Capital social actuel :</b>	745 844 568,70 euros au 31/12/2001.
<b>Nombre d'actions :</b>	56 078 539 actions de 13,30 euros chacune.

GENEFITEC a pour objet social d'acquérir, détenir et gérer des participations dans des entreprises de toute nature, notamment des établissements de crédit, en France et à l'étranger, pour le compte du Groupe Société Générale (France).

De ce fait, c'est FRANFINANCE, filiale à 99,99% de GENEFITEC, qui aura la charge de la supervision opérationnelle de EQDOM et qui en sera le partenaire stratégique.

#### ACTIONNARIAT:

Le capital de GENEFITEC est détenu à 99,99% par la Société Générale. Ses administrateurs et divers actionnaires en détiennent 7 actions.

#### LES ORGANES D'ADMINISTRATION :

GENEFITEC est administré par un conseil d'administration présidé par M. Séverin CABANNES nommé par le Conseil d'Administration du 22 mars 2002.

La société est gérée par M. Jean Christophe GINET, Directeur Général délégué et administrateur.

#### ACTIVITE

GENEFITEC a pour objet d'acquérir, détenir et gérer des participations dans des entreprises de toute nature. Cependant, GENEFITEC est aujourd'hui le holding du Groupe Société Générale en charge de prendre des participations dans les sociétés de financement spécialisés (Leasing, crédit à la consommation, ..).

Ses principales participations sont :

- FRANFINANCE : Société de financements spécialisés (dont le crédit à la consommation), détenue à 99,99%.

- SOGECAP : Société d'assurances de personnes, également détenue à 99,99%.
- SOGELEASE France : Société de location et de crédit bail, détenue à 99,99%  
Il est à noter que GENEFITEC est actionnaire à 40,00% de Sogelease Maroc et est actionnaire des implantations Sogelease dans d'autres pays (Egypte, Malaisie, Indonésie, Autriche, ...)
- DEUFIN : Société de location et de crédit bail, détenue à 100%
- CALIF : Etablissement bancaire, détenu à 95,11%.
- Compagnie Générale de Location : Société de location longue durée (véhicules), détenue à 84,57%.
- Europe Computer System : Société de location de matériel informatique, détenue à 99,99%
- DIEBOLD Computer Leasing : Société de location et crédit bail de matériel informatique, détenue à 99,99%.
- ALD Automotive (de son ancien nom TEMSYS) : société de location longue durée (véhicules), détenue à 99,99%.

GENEFITEC a encaissé en 2001 158,6 millions d'euros de dividendes et a réalisé un résultat net de 145,3 millions d'euros. Le montant de ses réserves est de 39,3 millions d'euros.

Les comptes de la société GENEFITEC sont inclus selon la méthode d'intégration globale dans le périmètre de consolidation du Groupe Société Générale (France). De ce fait, GENEFITEC n'est pas tenue d'établir de comptes consolidés.

#### 4.2.2. Renseignements à caractère général sur FRANFINANCE :

<b>Dénomination sociale :</b>	FRANFINANCE
<b>Siège social :</b>	59, avenue de Chatou. 92 853 Rueil Malmaison, France.
<b>Forme juridique :</b>	Société anonyme
<b>Date de création :</b>	1989
<b>Durée de vie :</b>	99 ans
<b>Numéro du registre de commerce :</b>	719 807 406, Nanterre, France
<b>Exercice social :</b>	Début : 1 <sup>er</sup> Janvier. Fin : 31 Décembre
<b>Capital social actuel :</b>	31 357 776 euros intégralement libéré
<b>Nombre d'actions :</b>	1 959 861 actions d'une valeur 16 euros chacune.

### **4.2.3. Actionnariat et direction de FRANFINANCE**

#### ***4.2.3.1 Les organes d'administration***

FRANFINANCE est administrée par un Conseil d'administration composé de 7 membres et présidé par M. Jean François VILAIN.

#### ***4.2.3.2. Les organes de direction***

FRANFINANCE est dirigée par un comité de direction qui regroupe le Président Directeur Général de la société, un responsable de la direction des systèmes d'information, un responsable de la direction du développement, un responsable de la direction des ressources humaines, un responsable de la direction du financement aux entreprises, un responsable de la direction du financement aux particuliers, et un secrétaire général.

### **4.2.4. Activité de FRANFINANCE**

FRANFINANCE est un établissement financier spécialisé français qui exerce son activité dans :

- Le Financement des Ventes aux Particuliers
- Le Financement des Ventes aux Entreprises

FRANFINANCE acquiert ses clients via un réseau de prescripteurs et entame ensuite un processus de fidélisation. En outre, FRANFINANCE gère la totalité des crédits à la consommation et les crédits aux professionnels distribués par le réseau d'agences de la Société Générale et du Crédit Du Nord (Groupe Société Générale) en France (2 600 agences au 31/12/2000).

Par ailleurs, FRANFINANCE assure également la prise de risque, le montage et la gestion des opérations de SOGELEASE France (société de crédit-bail du Groupe Société Générale).

FRANFINANCE a construit des partenariats solides et nombreux dans l'ensemble des marchés du crédit à la consommation :

- Distribution spécialisée : électroménager, Hi-Fi, TV, téléphonie, informatique, bricolage...
- Services : loisirs, voyages, pétroliers, assurances,
- Amélioration de l'habitat et meuble

Les produits commercialisés par FRANFINANCE répondent à l'ensemble des besoins du consommateur et vont du crédit affecté au prêt personnel en passant par le compte renouvelable avec ou sans carte.

- Le crédit renouvelable est le cœur de métier de FRANFINANCE. Avec la carte Pluriel, FRANFINANCE a créé un outil monétique multifonction adapté aux besoins de la consommation, tant pour les achats dans les magasins des partenaires, que pour les besoins personnels des clients. Ce produit permet également le couplage d'une offre de fidélité.

- Le crédit classique permet de proposer des solutions de financement très variées tant pour des prêts affectés prescrits sur les lieux de vente, que sous forme de prêts personnels.

<b>Production Gérée (en Millions d'€)</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
Crédit à la consommation	2 880	3 400	3 780
Crédit Bail et Location Financière aux Entreprises	1 800	2 160	2 260
<b>Total</b>	<b>4 680</b>	<b>5 560</b>	<b>6 040</b>

En 2000, la production de FRANFINANCE s'est située à 17,1 milliards de francs français (2,6 milliards d'euros), en progression de 5,6% par rapport en 1999.

Concernant le financement aux entreprises, la production de l'année 2000 s'est élevée à 10 085 milliards de francs français (1 537,35 milliards d'euros), en hausse de 6,3% par rapport à 1999.

En ce qui concerne le financement aux particuliers, FRANFINANCE a distribué 6 976 milliards de francs français (1 063,41 milliards d'euros) soit une progression de près de 5% par rapport à 1999.

Les encours moyens ont progressé de 15% en 2000 par rapport à l'année précédente.

FRANFINANCE a obtenu en juin 1999 la certification ISO 9002 (modèle international d'assurance de la qualité) pour l'ensemble de l'activité du financement aux particuliers.

Tablant sur une demande forte des entreprises tant qu'externe qu'interne qui devrait continuer à tirer la croissance et aviver la nécessité d'augmenter les capacités de production des industriels, FRANFINANCE prévoit de continuer de développer ses financements et ses encours envers les entreprises.

La demande des ménages devrait bénéficier d'une convergence de facteurs positifs parmi lesquels la poursuite de la baisse du chômage, les allègements fiscaux déjà prévus et une conjoncture globalement rassurante.

Ceci devrait permettre à FRANFINANCE de tirer les profits de son bon positionnement dans les secteurs en croissance tels que l'amélioration de l'habitat, l'électroménager, les loisirs et la vente des prêts personnels.

#### **4.2.5. Synergies à développer entre FRANFINANCE et EQDOM :**

Au titre de ses différents métiers, FRANFINANCE a développé divers outils lui permettant d'établir avec précision des profils de clientèle et de risque afin de diminuer le risque de non-remboursement, tant pour les clients en portefeuille que les nouveaux clients.

En mettant à la disposition de EQDOM son savoir-faire, FRANFINANCE lui permettra de progresser rapidement dans cette voie.

Par ailleurs, FRANFINANCE, qui gère un grand nombre de dossiers de crédits dispose d'un outil informatique de production puissant et sécurisé. FRANFINANCE pourra accompagner EQDOM dans ce domaine vers les meilleurs standards du marché.

FRANFINANCE opère aujourd'hui sur un marché développé, où les produits vendus sont plus sophistiqués que ceux commercialisés au Maroc. FRANFINANCE permettra à EQDOM de développer et de commercialiser des produits plus sophistiqués tels que le revolving associé ou non à une carte de paiement ou la location avec option d'achat.

Le développement de ces produits nécessite des investissements lourds. FRANFINANCE, qui a une expérience de plus de 20 ans sur ces produits, pourra piloter ces développements en faisant bénéficier EQDOM de son expérience et de ses produits.

## 5. PRESENTATION DE EQDOM

### 5.1 Présentation générale de EQDOM

<b>Dénomination sociale :</b>	Société d'Equipement Domestique et Ménager, par abréviation EQDOM
<b>Siège social :</b>	127, Bd Mohamed Zerktoni, 20 100 Casablanca.
<b>Numéro de téléphone :</b>	(212) (0) 22 25 99 99
<b>Numéro de télécopie :</b>	(212) (0) 22 25 00 06
<b>Forme juridique :</b>	Société Anonyme de droit privé, régie par les dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et faisant appel public à l'épargne, par le dahir portant loi n° 1-93-147 du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, par le Dahir portant Loi° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, par la Loi 15-95 formant Code de Commerce.
<b>Date de création :</b>	2 septembre 1974.
<b>Durée de vie :</b>	99 ans.
<b>Numéro du registre de commerce :</b>	N° 32.775 à Casablanca.
<b>Exercice social :</b>	Début: 1 <sup>er</sup> janvier Fin : 31 décembre
<b>Objet social :</b>	Extraits de l'article 3 des statuts :
La société a pour objet :	

- « Toutes les opérations de financement et de crédit de nature à permettre ou faciliter le paiement de tout bien meuble, notamment tout bien électroménager, cycle et cyclomoteur, mobilier et bureautique;
- Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tout bien ou service à caractère économique, socioculturel ou de bien-être ; et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à ces objets ».

Il est précisé en outre que, conformément aux dispositions de la loi bancaire du 06 juillet 1993 (Loi n° 1 93-147), la société a été agréée en qualité de société de financement pour effectuer les opérations de crédits à la consommation par Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n° 2459-96 du 10 décembre 1996, publié au Bulletin Officiel n° 4454.

<b>Capital social actuel :</b>	167 025 000 DH intégralement libérés au 31/12/2001.
<b>Nombre d'actions :</b>	1 670 250 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune.
<b>Documents juridiques :</b>	Les documents juridiques relatifs à EQDOM peuvent être consultés au siège social.
<b>Assemblées générales :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elles sont convoquées par le Conseil d'Administration, mais peuvent être également convoquées par le Commissaire aux Comptes, le liquidateur, ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal. art 25 des statuts.</li> <li>- Elles se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. art 27 statuts</li> <li>- Chaque action ouvre droit à une voix. art 29</li> </ul>

## 5.2. Renseignements sur le capital de EQDOM

### 5.2.1. Situation actuelle

Le capital social de EQDOM s'élève à 167 025 000 DH intégralement libéré. Il se compose de 1 670 250 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune.

### 5.2.2. Evolution du capital

EQDOM a été créée en 1974 sous forme de société anonyme avec un capital de 5 000 000 Dh. Depuis, les actionnaires ont procédé à plusieurs augmentations de capital. EQDOM a subi 12 augmentations de capital à compter de sa constitution jusqu'en 1997. Entre 1997 et 1999, aucune augmentation ni réduction de capital n'a eu lieu.

Le détail de ces opérations est présenté dans le tableau suivant :

DATE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL (DH)	MONTANT TOTAL DU CAPITAL (DH)
02/09/1974	Constitution de la société	-	5 000 000
04/06/1976	Apports en numéraire	5 000 000	10 000 000
30/06/1978	Apports en numéraire	5 000 000	15 000 000
11/02/1981	Apports en numéraire & incorporation de réserves	3 600 000	18 600 000
03/06/1981	Apports en numéraire	4 650 000	23 250 000
16/06/1982	Apports en numéraire	5 115 000	28 365 000
18/12/1986	Incorporation de réserves	9 455 000	37 820 000
30/06/1987	Apports en numéraire	12 680 000	50 500 000
21/12/1989	Incorporation de réserves	20 200 000	70 700 000
28/02/1990	Apports en numéraire	40 400 000	111 100 000
16/12/1996	Incorporation de réserves	28 150 000	139 250 000
19/02/1997	Apports en numéraire	27 775 000	<b>167 025 000</b>

Source : EQDOM

### 5.2.3. Répartition du capital et des droits de vote

Avant l'opération de prise de contrôle par le GROUPE SOCIETE GENERALE (c'est à dire GENEFITEC + Société Générale Marocaine de Banques):

La majorité du capital de EQDOM était détenue par des investisseurs institutionnels marocains. Le groupe SNI représentait l'actionnaire de référence avec 36,59% du capital, les autres institutionnels étant la CDG (9,22%), AXA (7,83%), la CIMR (5,62%), la CNIA (5,01%) et la SCR (4,80%).

Le reliquat est détenu par divers porteurs et investisseurs à la Bourse de Casablanca.

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS DETENUES AU 31.03.2001	POURCENTAGE DETENU
SNI (Groupe ONA)	611 165	36,59%
CDG	153 949	9,22%
AXA (Groupe ONA)	130 756	7,83%
CIMR	93 900	5,62%
CNIA	83 745	5,01%
SCR	80 196	4,80%
Divers porteurs	516 539	30,93%
<b>TOTAL</b>	<b>1 670 250</b>	<b>100,00%</b>

*Après l'opération d'acquisition du bloc de contrôle par le GROUPE SOCIETE GENERALE (c'est à dire GENEFITEC + Société Générale Marocaine de Banques):*

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE
GENEFITEC	494 615	29,61%
Société Générale Marocaine de Banques	247 306	14,81%
<b>Groupe Société Générale</b>	<b>741 921</b>	<b>44,42%</b>
CDG	153 949	9,22%
CIMR	93 900	5,62%
CNIA	83 745	5,01%
SCR	80 196	4,80%
Divers porteurs	516 539	30,93%
<b>TOTAL</b>	<b>1 670 250</b>	<b>100,00%</b>

**Identité des nouveaux actionnaires :**

- GENEFITEC, société de portefeuille détenue à 100% par la Société Générale (France). GENEFITEC n'assurera pas la supervision opérationnelle de EQDOM mais elle délèguera cette mission à FRANFINANCE, sa filiale à 100%.

Au 31/12/2000, FRANFINANCE dispose de 242 millions d'euros de fonds propres et a réalisé un résultat net de 41 millions d'euros.

- La Société Générale Marocaine de Banques est la quatrième banque privée marocaine en terme de parts de marché et en terme de taille de bilan (Source : Statistiques du GPBM). Au 31/12/2000, ses fonds propres nets atteignent 2,493 milliards de DH. A la même date, la Société Générale Marocaine de Banques a totalisé 15,5 milliards de DH de dépôts et a réalisé 458,8 millions de résultat net.

**Evolution de la structure de l'actionariat**

- Création de EQDOM en 1974 par deux fondateurs : la SNI et la CDG

- Evolution de l'actionnariat suite à la privatisation de EQDOM par voie d'offre publique de vente en 1995 :
  - La participation de :
    - CDG passe de 21,5% à 7%
    - CNIA passe de 10% à 7%
    - SCR passe de 7% à 4%
    - Public passe de 3,42% à 21,4%
    - Salariés acquièrent 2,5% du capital
  - La part des autres actionnaires n'a pas changé :
    - SNI : 30,85%
    - CAA : 10,83% (transformée en AXA Assurances Maroc après fusion en 2000 avec AXA Al Amane)
    - CIMR : 10,13%
    - Autres actionnaires nominatifs : 6,26%
- Avril 2002 : GENEFITEC et la Société Générale Marocaine de Banques rachètent respectivement 29,61% et 14,81% du capital au Groupe ONA (SNI et AXA) et décident d'en confier la supervision opérationnelle à FRANFINANCE. La transaction a été conclue au prix de 800 Dh par action après accord du CDVM en date du 18 avril 2002.

### 5.3. Politique de distribution des dividendes

- **Dividendes payés au cours des trois derniers exercices**

	1999	2000	2001 (*)
<b>Résultat Net (DH)</b>	121 419 824	122 804 542	111 373 932
<b>Dividendes (DH)</b>	43 426 500	66 810 000	66 810 000
<b>Taux de distribution (%)<sup>1</sup></b>	35,7%	54,4%	59,9%
<b>Nombre d'actions</b>	1 670 250	1 670 250	1 670 250
<b>Résultat net par action (DH)</b>	72,5	73,5	66,7
<b>Dividende par action (DH)</b>	26	40	40

(\*) : Décision du conseil d'administration du 27/03/2002. Cette décision doit encore être mise au vote lors de l'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir le 30 mai 2002.

- **Politique future**

EQDOM présente une structure de bilan saine avec notamment des fonds propres représentant environ 23% de l'actif. Compte tenu de l'importance de ce ratio, EQDOM devrait pouvoir continuer de distribuer une partie importante de ses résultats même avec une croissance forte des encours.

Cependant, la décision de distribution de dividendes et leur montant dépendra des résultats et de la situation financière de EQDOM. Cette décision dépendra également des différents projets d'investissement envisagés par EQDOM.

---

<sup>1</sup> Taux de distribution : Montant total des dividendes rapporté au résultat net.

#### ***5.4. Marché des titres de EQDOM***

**- Cotation des actions :**

Les actions de EQDOM sont cotées à la Bourse de Casablanca depuis le 2 juin 1978.

Au 31/12/2001, le flottant est estimé de 516 539 actions ordinaires correspondant à 30,93% du capital de EQDOM.

**- Emission de BSF :**

Un programme de BSF portant sur un montant total de 1 200 000 000 Dirhams a été décidé par le Conseil d'Administration de EQDOM pour les exercices 2000/2001.

Le planning initial de placement se présentait comme suit :

- 800 millions de Dirhams pour 2000 ;
- 400 millions de Dirhams pour 2001.

Le bon déroulement de ce placement pour l'exercice 2000 a été affecté par les changements intervenus sur les marchés financiers. Ainsi, le montant placé en 2000 était de 523 Millions Dirhams pour des maturités de 3 et 5 ans.

Une nouvelle tranche de BSF a été émise par EQDOM en 2001 pour le reliquat du programme d'émission initial ; elle prévoit un remboursement des bons sur la base d'un taux fixe et un taux variable pour une maturité de trois ans. Les montants levés en 2001 ont atteint 516,30 millions de Dirhams.

Ainsi, les montants levés dans le cadre de ce programme ont atteint 1 039,55 millions de Dirhams au 31/12/2001, soit 86,63% du programme. Le reliquat, soit 160,45 M Dh a fait l'objet d'une émission en février 2002.

## ***5.5. Organes d'administration et de direction de EQDOM***

### **5.5.1. Les organes d'administration**

La société est actuellement administrée par un Conseil d'Administration, composé de 9 membres et présidé par Monsieur Mourad CHERIF, Président Directeur Général.

Président	<b>M. Mourad CHERIF</b> Président – Directeur Général de ONA
Vice-Président	<b>M. Mustapha BAKKOURY</b> Directeur Général de la CDG
Vice-Président Directeur Général	<b>M. Mohammed TORRES</b>

*Le mandat des Vice-Présidents expire à l'issue de l'Assemblée Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.*

Administrateurs	<b>La SNI</b> Représentée par M. Youssef IRAQUI, Secrétaire Général des Brasseries du Maroc
	<b>La CDG</b> Représentée par M. Ahmed DAROUICH Directeur Central du Pôle Participations et Placements Financiers
	<b>AXA ASSURANCE MAROC</b> Représentée par M Guy MOTAIS DE NARBONNE, administrateur
	<b>La CIMR</b> Représentée par M. Abdeljalil CHRAÏBI, Président – Directeur Général
	<b>La CNIA</b> Représentée par M. Saïd AHMIDOUCH, Directeur Général et membre du Directoire
	<b>La SCR</b> Représentée par M. Ahmed ZINOUN, Administrateur Délégué
Secrétaire du conseil	<b>M. Abdellatif ABENOUAS</b> Directeur général d'EQDOM

### **Nouvelle organisation après la prise de contrôle :**

Les représentants ONA, SNI et de AXA au conseil d'administration de EQDOM seront remplacés par des membres du Groupe Société Générale et de la Société Générale Marocaine de Banques.

La présidence du conseil d'administration sera assurée par M. Jean François VILAIN, Président de FRANFINANCE.

#### **5.5.2. Les organes de direction**

##### **- DIRECTION GENERALE**

La direction générale de EQDOM est assurée par :

M. Mohammed TORRES, Vice-Président Directeur Général

M. Abdellatif ABENOUAS, Directeur Général et Secrétaire du Conseil d'Administration

*Les directeurs généraux ont été investis pour engager la société vis-à-vis des tiers par le Conseil d'Administration tenu le 17 décembre 1999.*

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Adresse Personnelle</b>
M. Mohammed TORRES	38, Bd de l'Océan Pacifique Aïn Diab, Casablanca
M. Abdellatif ABENOUAS	Rue Léon l'Africain. Complexe Sidi Belyout, Casablanca

##### **- COMITE DE DIRECTION :**

Ce Comité, mis en place par le conseil d'administration réuni le 17 décembre 1999, est composé des membres suivants :

- Monsieur Mohamed TORRES, président du Comité ;
- Monsieur Abdellatif ABENOUAS ;
- Monsieur Youssef IRAQUI ;
- Monsieur Kamal AYOUBI ;
- Monsieur Salah Eddine BENJELLOUN.

Le Comité a pour rôle d'examiner les plans stratégiques et les budgets correspondants élaborés par la Direction Générale, de préparer les décisions du conseil d'administration pour lesquelles son avis est requis et de donner toutes recommandations et avis consultatif sur certaines questions, telles que les modalités d'émission des Bons de Sociétés de Financement.

- COMITE DE CREDIT :

Le Comité de crédit se réunit chaque jour en temps réel pour traiter tous les dossiers des opérations de prélèvement bancaire (O.P.B.) dont le montant est supérieur à 15 000 Dh et certains dossiers ne relevant pas de la compétence des chefs d'agences.

Le comité de crédit est composé de deux membres.

- COMITE DE GESTION COMMERCIALE :

Le Comité de gestion commerciale, présidé par le Directeur Général ou le cas échéant par le chef du Département du Développement se réunit chaque jeudi, pour traiter tous les points concernant :

- Les règles de gestion d'acceptation des dossiers de crédit
- L'actualisation des procédures mises en place au sein du Département Développement des agences.
- Le comportement du marché et le suivi de la concurrence.
- L'action commerciale des différents produits
- L'analyse des réalisations de la semaine et celle de la situation du secteur.

Preennent part à ce comité :

- ⇒ Le chef du département Développement
- ⇒ Le chef du département Risque
- ⇒ Le chef du service Partenariat et Réseau
- ⇒ Le chef du service Marketing et Communication
- ⇒ Les chefs d'agences de Casablanca.

- COMITE DE SUIVI DES CREANCES EN SOUFFRANCE :

Le Comité de suivi des créances en souffrance, présidé par le Directeur Général ou le chef du Département Risque, se réunit une fois par semaine pour analyser :

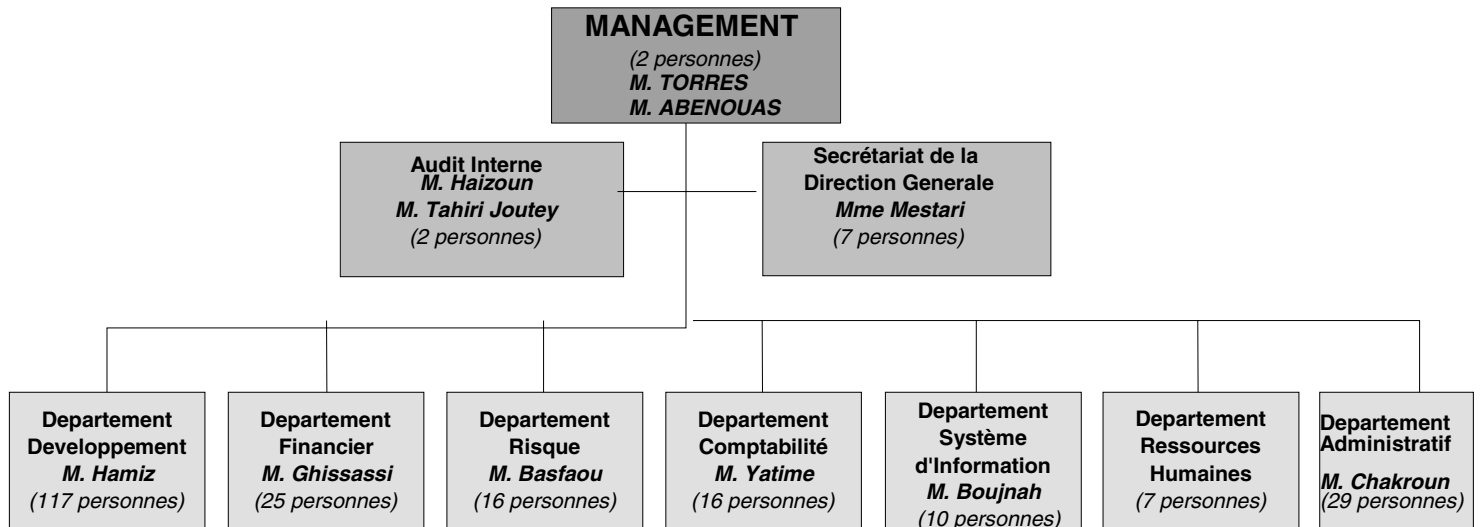
- La définition des axes stratégiques de recouvrement
- La projection des plans d'actions de recouvrement.
- Les efforts de recouvrement ainsi que des relances effectuées au courant de la semaine.

Preennent part à ce comité, outre le Directeur Général, :

- ⇒ Le chef du département Risque
- ⇒ Le chef du département Financier
- ⇒ Le chef du service Créances Contentieuses et Affaires Juridiques
- ⇒ Le chef du service Encaissement
- ⇒ Le chef du service Pré – recouvrement
- ⇒ L'audit interne

- Organigramme de EQDOM :

L'organigramme de la société EQDOM se présente comme suit :



M. Mohamed TORRES et Monsieur Abdellatif ABENOUAS, respectivement Vice-Président Directeur Général et Directeur Général, ont contribué à la création de la société EQDOM et se distinguent de ce fait par leur longue expérience dans le secteur.

## **5.6. Activité de EQDOM**

### **5.6.1. Historique**

**1974:** Création de EQDOM par la SNI et la CDG, en tant que société appartenant au secteur public.

**1978 :** Introduction en bourse

**1995 :** Privatisation de EQDOM

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de privatisation et en application des dispositions de la loi n° 39-89 relative à la privatisation des entreprises publiques, la participation détenue par l'Etat dans EQDOM (via la CDG, CNIA et SCR) a été transférée au secteur privé. Ce transfert s'est opéré par voie d'Offre Publique de Vente (OPV) et a porté sur 18% du capital social, soit 200 000 actions cédées.

La souscription à cette OPV était réservée à des personnes physiques marocaines et étrangères, à un prix de 360 Dirhams par action, conformément à l'avis rendu par l'Organisme d'Evaluation.

**2000 :** Programme d'émission de BSF portant sur un montant total de 1.200.000.000 Dirhams. Le planning initial de placement se présentait comme suit :

- 800 millions de Dirhams pour 2000 ;
- 400 millions de Dirhams pour 2001.

Montant placé : 523 Millions Dirhams pour une maturité de 3 et 5 ans.

**2001 :** Emission d'une nouvelle tranche de BSF pour le reliquat du programme d'émission initial ; elle prévoit un remboursement des bons sur la base d'un taux fixe et un taux variable pour une maturité de trois ans.

**2002 :** FRANFINANCE, filiale du Groupe Société Générale (via la holding GENEFITEC) spécialisée dans le financement des ventes en France, ainsi que la Société Générale Marocaine de Banques, prennent le contrôle de EQDOM dans le but de développer l'activité de cette dernière grâce à l'expertise et le savoir-faire du Groupe Société Générale dans le domaine du crédit à la consommation.

En dehors des opérations mentionnées ci-dessus, aucune opération de restructuration, d'acquisition ou de cession de titres ou d'activités n'a eu lieu. EQDOM n'a pas non plus émis d'autres valeurs mobilières autres que des actions ordinaires depuis son introduction en bourse.

### **5.6.2. Etablissements secondaires et filiales**

Au 31/12/2001, EQDOM ne possède pas de filiales. Les seuls titres de participation qu'elle détient sont :

- 33, 33% dans la Coopérative Alimentaire At-Taaoune, centre d'approvisionnement créée en 1979 par les sociétés de crédit Diac-Maroc, Sofac-Crédit et EQDOM et dont l'objet principal est de vendre à ses adhérents des produits alimentaires, sans but lucratif ;
- Actions de la Banque Centrale Populaire (BCP), pour des montants insignifiants.

### **5.6.3. Présentation du Groupe ONA**

EQDOM fait partie du Groupe ONA, premier groupe privé du Royaume. Il opère dans les secteurs des mines, de l'assurance, de l'agroalimentaire, de la distribution, du commerce international et de la banque.

En 1999, l'ONA a relancé sa politique de développement, qui vise à satisfaire à la fois les clients, par des produits et services nouveaux ainsi que par une qualité renforcée, les actionnaires, par une création de valeur accentuée, et le personnel du Groupe avec les opportunités qu'offre un ensemble élargi.

La stratégie actuelle de l'ONA consiste à consolider les activités existantes et à se diversifier dans des secteurs porteurs tels que le tourisme, les services aux collectivités ainsi que les nouvelles technologies. Cette stratégie passe notamment par des partenariats avec des acteurs mondiaux de chaque activité, à l'instar des partenariats noués avec AXA dans l'assurance, DANONE dans l'agroalimentaire (Centrale Laitière, Bimo, Leader Food, SOTHERMA), VIVENDI et HYDRO-QUEBEC pour l'assainissement liquide et la distribution de l'eau et de l'électricité des villes de Tanger et Tétouan et AUCHAN dans la grande distribution.

L'année 2001 constitue, pour le Groupe ONA, la première année du plan stratégique 2001-2003 qui vise à consolider les développements et à pérenniser la croissance rentable de ses métiers stratégiques : Mines et Matériaux de construction, Agroalimentaire et Boissons, Tourisme et Aménagements, Distribution et Activités Financières.

Par ailleurs, le groupe a poursuivi sa politique d'alliances stratégiques avec des opérateurs de premier plan.

## Actionnariat du groupe ONA

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de voix	% de capital	% des droits de vote
SIGER	2 359 950	2 359 950	13,63	13,63
Auto contrôle	1 540 920	1 540 920	8,90	8,90
Assurances	5 507 791	5 507 791	31,81	31,81
Etablissements financiers	1 508 321	1 508 321	8,71	8,71
Etrangers	3 446 498	3 446 498	19,90	19,90
Autres porteurs	2 953 470	2 953 470	17,05	17,05
<b>TOTAL</b>	<b>17 316 950</b>	<b>17 316 950</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Source : ONA 31/12/2001

## Les principaux chiffres consolidés du groupe ONA

*synthèse des comptes consolidés :*

En MDh	1999	2000	2001	Variation en % 2001/2000
<b>Chiffre d'affaires</b>	21 782	21 966	24 312	+ 10,7
<b>Résultat net consolidé</b>	2 670	2 834	3 001	+5,9
<b>Dont part du Groupe</b>	1 454	1 701	1 787	+5
<b>Capitaux propres consolidés</b>	15 555	17 154	19 645	+ 14,5
<b>Dont part du Groupe</b>	8 311	9 688	11 271	+16,3
<b>Capitalisation boursière</b>	<b>18 603</b>	<b>19 400</b>	<b>18 000</b>	<b>- 7,21%</b>

- Progression du chiffre d'affaire consolidé de +10,7%
- Croissance du résultat net part du groupe de +5%

Chiffre d'affaires consolidé :

<i>En MDH</i>	<b>2001</b>	<b>2000</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Mines et matériaux de construction</b>	4 204,8	3 942,1	+6,7
<b>Agroalimentaire et boissons</b>	11 696,3	11 574,5	+1,1
<b>Distribution</b>	6 531,0	4 601,7	+41,9
<b>ONA, portefeuille et autres métiers</b>	1 880,1	1 847,8	+1,7
<b>Total</b>	<b>24 312,2</b>	<b>21 966,1</b>	<b>+10,7</b>

Résultat net consolidé part du Groupe :

<i>En MDH</i>	<b>2001</b>	<b>2000</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Mines et matériaux de construction</b>	272,9	372,2	-26,7
<b>Agroalimentaire et boissons</b>	595,1	512,5	+16,1
<b>Distribution</b>	222,4	156,2	+42,4
<b>ONA, portefeuille et autres métiers</b>	696,7	660,4	5,5
<b>Total</b>	<b>1 787,1</b>	<b>1 701,3</b>	<b>+5,0</b>

## 5.7. Activité

### 5.7.1. Le secteur du crédit à la consommation

Aujourd'hui, vingt huit sociétés opèrent sur le secteur du crédit à la consommation. Six d'entre elles sont des filiales de banques : WafaSalaf (WafaBank), Sogécrédit (SGMB), BMCI Salaf (BMCI), Attijari Cetelem (BCM), SALAFIN (BMCE), Assalaf Achaabi (BCP).

Les autres intervenants sont des sociétés indépendantes du secteur bancaire.

Le nombre d'intervenant sur le secteur crée une vive concurrence, accrue notamment par le contexte de la baisse du TEG<sup>2</sup> et du relèvement de la part non cessible des salaires des fonctionnaires à 1 500 Dirhams allocations familiales comprises<sup>3</sup>.

Les sociétés de crédit à la consommation proposent deux grandes familles de produits :

- Le crédit affecté : destiné à financer l'acquisition d'un véhicule ou d'équipements ménagers notamment.
- Le crédit personnel ou non affecté : il s'agit d'un crédit direct, dont l'objet n'est pas spécifié. Il n'est pas subordonné par l'achat d'un bien quelconque.

Le crédit non affecté, en raison de la liberté qu'il procure, a connu ces dernières années une progression importante, plus rapide que celle des crédits affectés. Sa part dans les crédits accordés est ainsi passée de 53,6% en 1998 à 67,4% en 2000. En 2001, sa part est de 77%.

#### 5.7.1.1. Répartition des crédits distribués de 2000 à 2001

MDH	2000	% total	2001	% total
<b>Prêts affectés</b>	<b>2 216</b>	<b>28,2%</b>	<b>1 886</b>	<b>23,0%</b>
<i>Equipements domestiques</i>	537	6,8%	467	5,7%
<i>Véhicules</i>	1 468	18,7%	1 282	15,6%
<i>Autres</i>	211	2,7%	137	1,7%
<b>Prêts non affectés</b>	<b>5 635</b>	<b>71,8%</b>	<b>6 316</b>	<b>77,0%</b>
<b>Total Secteur</b>	<b>7 851</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 202</b>	<b>100,0%</b>

Source : APSF

**Remarque :** Ces chiffres ne concernent que les crédits aux particuliers (hors crédits immobiliers).

<sup>2</sup> Le TEG, ou Taux Effectif Global, est le taux maximum auquel peuvent prêter les établissements des crédit. Il ne doit pas dépasser de plus de 60% le taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué au cours du semestre précédent par les établissements de crédit. Ce taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) est calculé et publié par Bank Al Maghrib tous les semestres.

Le TEG comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions ou rémunérations liés à l'octroi du crédit à l'exception de la TVA, des frais de dossiers dans le cas du crédit à la consommations si ceux-ci ne dépassent pas 50 Dh par dossier, les frais liés à la constitution de garantie, les frais de procédure judiciaire pour le recouvrement des créances impayées, les pénalités de retard (2% / an maximum) et des frais de remboursement anticipés.

<sup>3</sup> La part non cessible est le montant minimal mensuel qui doit rester au fonctionnaire après paiement de l'ensemble de ses crédits.

### **5.7.1.2 : Evolution de la production annuelle**

Entre 1996 et 1998, la production du secteur (la production annuelle est le montant des crédits distribués durant l'année) a connu une période de très forte croissance (+ 93,1%) puisqu'elle est passée de 4,4 milliards de Dirhams à 8,2 milliards. Cette évolution peut s'expliquer par les facteurs suivants :

- Lancement du crédit non affecté, qui a eu un succès remarquable (auprès des fonctionnaires notamment)
- Lancement de la voiture économique, ce qui a engendré une forte demande de crédit automobile.

Cette période de forte croissance a été suivie d'une période de consolidation, qui a commencé en 1999 (+1,6% entre 1998 et 1999) et qui s'est accentuée en 2000, puisque la production du secteur a été caractérisée par une baisse de 3,45% cette année là.

Ces deux années de consolidation s'expliquent principalement par les faits marquants suivants :

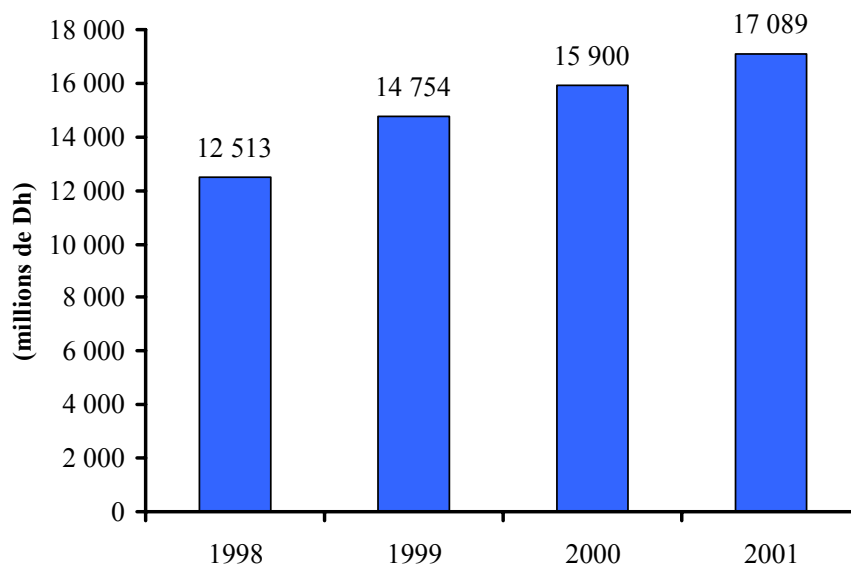
- Les mesures prises par le gouvernement pour limiter le surendettement des fonctionnaires (la part du salaire inaccessibles est passée de 500 Dirhams par mois à 1 500 Dirhams allocations familiales et autres primes de représentation comprises).
- La baisse du TEG a obligé les sociétés de crédit à la consommation à ralentir leur activité afin notamment de mieux sélectionner leur risque et à assainir leur réseau de distribution.
- Ralentissement général de la consommation à partir du deuxième semestre 1999 en raison de la mauvaise conjoncture économique.

En 2001, le secteur semble avoir repris le chemin de la croissance, le niveau de production ayant connu une progression de 4,4% (chiffres provisoires APSF pour l'exercice 2001).

### **5.7.1.3 : Evolution de l'encours global**

L'encours global du secteur a atteint en 2001 environ 17 milliards de Dirhams (chiffres provisoires APSF pour 2001 concernant le segment des particuliers, hors crédits immobiliers).

## Evolution de l'encours global des crédits à la consommation



Source : APSF et EQDOM

Ce graphique illustre bien le ralentissement, voire la baisse de la production, intervenus en 1999 et 2000. En effet, après une progression de 17,9% en 1999, l'encours n'a progressé que de 7,8% en 2000 et de 7,5% en 2001.

L'encours à une date donnée est le montant du principal des crédits encore à rembourser à cette date auquel sont rajoutées les mensualités échues impayées (intérêt + principal).

### 5.7.1.4 : Autres informations sur le secteur

#### Le TEG

Des discussions tripartites, entre l'APSF, le Ministère des Finances et Bank Al-Maghrib sont en cours pour redéfinir le mode de calcul du TEG et son remplacement par un mode de calcul tenant compte des conditions réelles d'exploitation et de refinancement des sociétés de financement.

Les professionnels estiment en effet que les considérations qui ont justifié la mise en place du TEG en avril 1997 ne sont plus d'actualité et proposent une libéralisation des taux. Cette libéralisation serait contrebalancée par la forte concurrence qui règne sur le secteur.

Le TEG a connu l'évolution suivante au cours depuis avril 1997 :

	avr-97	oct-97	avr-98	oct-98	avr-99	oct-99	avr-00	oct-00	avr-01	oct-01	avr-02
Taux effectif global (TEG)	20,42%	19,64%	19,57%	18,65%	17,83%	15,63%	15,76%	15,46%	15,46%	15,44%	15,14%

Comme le montre ce tableau, l'évolution a été très rapide d'avril 1997 à octobre 1999. Le TEG a par la suite baissé à un rythme moins rapide.

### **L'assainissement du circuit de distribution**

Les sociétés membres de l'APSF ont, vers 1998, décidé de sélectionner davantage leurs intermédiaires et mettre à plat la relation société de crédit – intermédiaire. C'est ainsi qu'une convention type, appelée "SCC Commerçants" a vu le jour, fixant les responsabilités de chacune des parties.

Par ailleurs, les sociétés de crédit ont diminué le nombre des intermédiaires en rompant leurs relations avec ceux qui avaient commis des malversations ou qui s'étaient rendus coupables de fraudes.

De plus, les sociétés se sont engagées à envoyer systématiquement à tous les clients ayant obtenu un crédit via les commerçants une lettre d'information précisant les conditions financières du crédit octroyé.

### **La mise en place d'un nouveau plan comptable**

Avant janvier 2000, les sociétés de crédit étaient soumises au plan comptable général (Code Général de la Normalisation Comptable, C.G.N.C). Pour les exercices 2000 et postérieurs, les sociétés de crédit et les banques sont soumises au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (P.C.E.C).

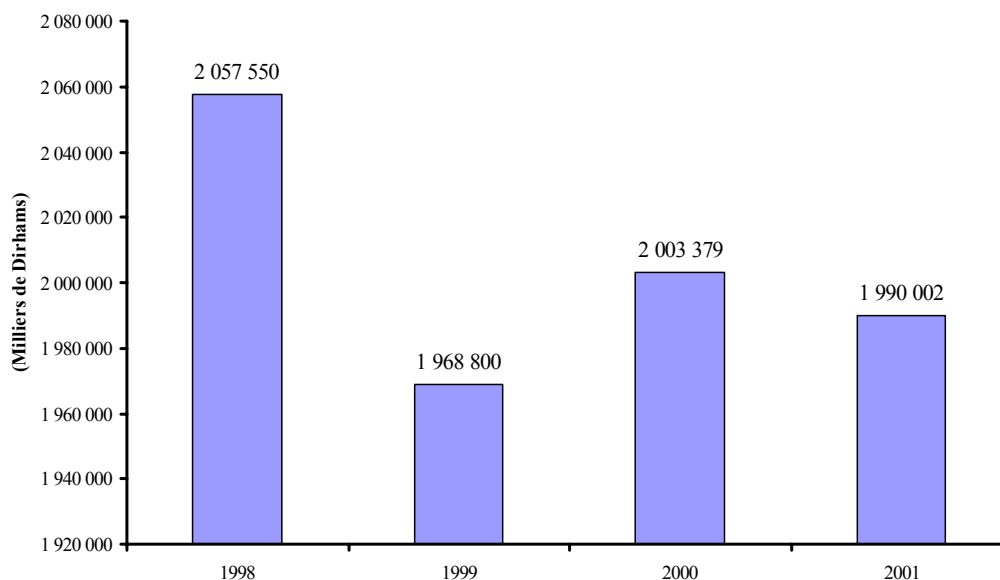
### **La mise d'une centrale de risque**

Dans le but de centraliser les informations, notamment sur les clients ayant déjà des engagements impayés auprès des confrères, les sociétés de crédit à la consommation ont, dans leur grande majorité, adhéré à une centrale des incidents de remboursement.

Cette centrale ne renseigne que sur les clients ayant des incidents de paiement.

## 5.7.2. Activités de EQDOM

### 5.7.2.1 : Evolution de la production annuelle d'EQDOM



Source : EQDOM

A l'image de l'évolution de la production du secteur dans son ensemble, la production d'EQDOM a connu une période de forte croissance jusqu'en 1998 (+56,34% de 1997 à 1998 par exemple).

Par la suite, l'activité a connu une baisse en 1999 (- 4,31%). En 2000 et 2001, la production a quelque peu stagné, avec des évolutions respectives de 1,76% et - 0,67%.

L'évolution de ces trois dernières années s'explique par une volonté d'EQDOM de consolider son activité en limitant les risques et en sélectionnant davantage les nouveaux clients. Cette politique fait suite à la baisse du TEG et aux mesures prises par le gouvernement pour limiter l'endettement des fonctionnaires, segment de clientèle sur lequel EQDOM est très présent.

### 5.7.2.2 : Nature des produits de EQDOM

EQDOM distribue sept produits de crédit :

Produit	Date de lancement	Objet	Réseau de distribution	Montants	Durée
Confocrédit	1974	Financement de l'équipement ménager (électroménager, meubles ...)	Commerçants d'équipements ménagers	De 4 000 à 60 000 Dirhams	De 6 à 60 mois
Dispocrédit	1992	Prêt non affecté	Agences EQDOM et intermédiaires	De 4 000 à 120 000 Dirhams	De 6 à 60 mois.
Autocrédit	1998	Financement de véhicule	Concessionnaires auto.	Jusqu'à 80% du prix du véhicule	De 6 à 60 mois
LoisirCrédit	1998	Financement de voyages	Agences de voyages	De 3 000 à 50 000 Dirhams	De 6 à 18 mois
VitalCrédit	1998	Financement de l'assurance santé	Agents d'assurance et établissements de santé	De 3 000 à 60 000 Dirhams	De 6 à 36 mois
PCcrédit	1998	Financement d'équipement bureautique, multimédia et Internet	Vendeurs informatiques	De 4 000 à 60 000 Dirhams	De 6 à 36 mois
TravoCrédit	1999	Financement des travaux domestiques	Agences EQDOM et intermédiaires, agents et promoteurs immobiliers, points de vente spécialisés dans les produits de travaux domestiques.	De 5 000 à 150 000 Dirhams	De 6 à 72 mois.

Les produits PCcrédit, TravoCrédit, LoisirCrédit, et VitalCrédit sont classés dans la famille de produits appelée MULTICREDITS.

### 5.7.2.3 : Répartition de la production par nature de produit

	1999		2000		2001	
	Montant (KDh)	En %	Montant (KDh)	En %	Montant (KDh)	En %
Dispocrédit	1 605 100	81,5%	1 683 982	84,1%	1 860 272	93,5%
Confocrédit	275 600	14,0%	154 244	7,7%	61 652	3,1%
Autocrédit	83 000	4,2%	147 500	7,4%	61 470	3,1%
Multicrédit	5 100	0,3%	17 653	0,9%	6 608	0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>1 968 800</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 003 379</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 990 002</b>	<b>100,0%</b>

Source : EQDOM

Le produit Dispocrédit (crédit non affecté) est seul produit qui a connu une croissance au cours des trois dernières années. Ce produit est en effet le produit phare de la société, comme il est le produit phare de la majorité des sociétés du secteur. Au cours de ces dernières années, le Dispocrédit s'est substitué au Confocrédit, ex-produit de référence de EQDOM.

Les autres produits distribués ayant connu des évolutions contrastées, la part de Dispocrédit est passée de 72,7% de la production annuelle en 1998 à 93,5% en 2001.

La substitution du crédit non affecté aux différents crédits affectés est une tendance générale du marché, comme on peut le constater dans le tableau du chapitre 5.7.1.1.

### 5.7.2.4 : Encours global de EQDOM et répartition par nature de clients

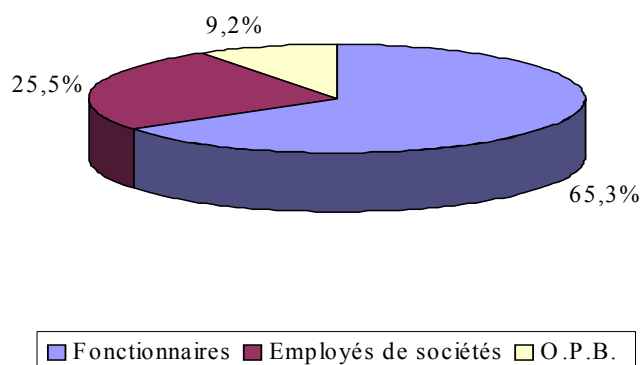
L'encours global au 31/12/2001 est de 4 248,5 millions de Dirhams contre 3 907,21 au 31/12/2000. Cette évolution de 8,7% est principalement le fruit de la croissance de la production de Dispocrédits, la production des autres produits ayant fortement baissé.

L'encours global se répartit comme suit (millions de Dirhams) :

Catégorie de clientèle	Encours au 31/12/2000	Encours au 31/12/2001	Evolution
Fonctionnaires	2 526,17	2 772,33	9,74%
Employés de sociétés	1 020,32	1 083,63	6,21%
O.P.B. <sup>4</sup>	360,72	392,55	8,82%
<b>Total</b>	<b>3 907,21</b>	<b>4 248,51</b>	<b>8,74%</b>

<sup>4</sup> O.P.B. Opérations de prélèvement bancaire, par opposition au prélèvement sur le salaire par l'employeur (fonctionnaires et employés de sociétés conventionnées). Cette catégorie regroupe les professions libérales, les commerçants, voire les salariés d'entreprises non conventionnées.

### Structure du portefeuille clients au 31/12/2001



Source : EQDOM

L'histoire de la société EQDOM, ancienne société publique, explique en partie la prépondérance des fonctionnaires dans son portefeuille clients. Il est à noter que la part des fonctionnaires dans la production de l'année 2001 a été de 72,60%. Par ailleurs, il s'agit en principe de la catégorie socioprofessionnelle la moins risquée, car assurée de la sécurité de l'emploi.

Le tableau du chapitre 5.7.2.4 montre également que les prêts à cette catégorie socioprofessionnelle continuent d'évoluer plus rapidement que les prêts accordés aux autres catégories.

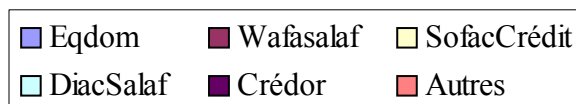
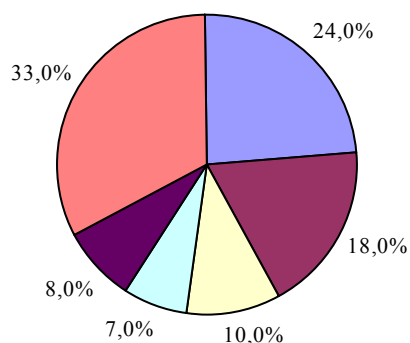
Aujourd'hui, EQDOM est le premier fournisseur de crédits à la consommation aux fonctionnaires (source : EQDOM).

#### **5.7.2.5. Positionnement de EQDOM**

EQDOM est le leader du crédit à la consommation au Maroc. De par son ancienneté sur ce secteur et de par son appartenance au secteur public, la société a capté la clientèle des fonctionnaires et su nouer de nombreux contrats avec les entreprises publiques et semi-publiques.

La part de marché de la société toutes catégories de clientèle confondues est en progression sur les trois dernières années. Elle est passée de 23% en 1999 à 24% en 2000 et à 26,24% en 2001 (source APSF).

### Parts de marché en 2000



Source : APSF

Les informations sur les concurrents ne sont pas encore disponibles, aussi n'avons nous pas pu mesurer leur part de marché pour 2001.

Il est à noter toutefois que la structure du portefeuille produits varie sensiblement d'une société à l'autre, ce qui fausse quelque peu la comparaison. En effet, par exemple les sociétés SofacCrédit et WafaSalaf sont beaucoup plus présentes que EQDOM sur le crédit automobile.

Une comparaison du positionnement par nature de crédits permet une analyse plus fine et donne une meilleure idée du positionnement stratégique des sociétés du secteur :

	Production 2001		Production 2000	
	Secteur	EQDOM	Secteur	EQDOM
Véhicule	1 282	4,80%	1 468	10,05%
Equipement domestique	467	13,19%	537	28,72%
Autres	137	4,82%	211	8,39%
Prêt personnel	6 316	29,45%	5 635	29,88%
<b>Total</b>	<b>8 202</b>		<b>7 851</b>	

Source : APSF et EQDOM

Ces chiffres ne concernent que les crédits aux particuliers, hors crédits immobiliers.

Ainsi, on peut constater qu'en 2001, la part de marché d'EQDOM dans le crédit personnel (non affecté) est de 29,45%, contre une part de marché globale de 26,24%. EQDOM est leader sur ce segment d'activité.

En revanche, le positionnement de EQDOM sur les autres segments d'activité est moins fort, puisque sa part de marché sur ces segments est inférieure à sa part de

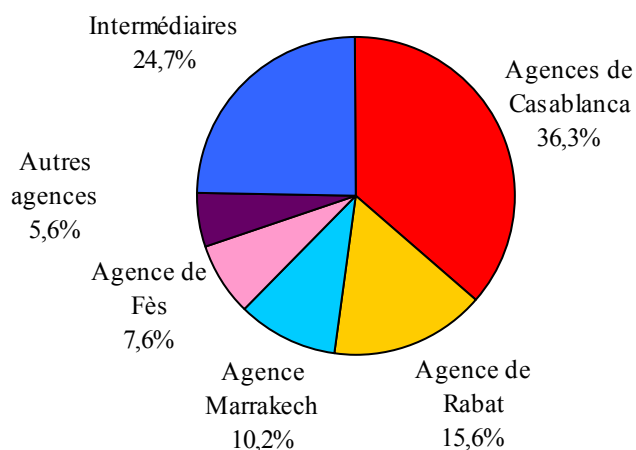
marché globale. On peut également remarquer que sur les segments des prêts affectés, la part de marché de EQDOM a baissé de façon relativement importante. Cela est dû au fait que la chute de la production de EQDOM sur ces segments a été plus forte que celle du secteur.

#### **5.7.2.6. Réseau de distribution de EQDOM**

Le mode de distribution des produits EQDOM est varié. Il s'articule autour de :

- 8 agences,
- 84 intermédiaires,
- 766 entreprises conventionnées (publiques et privées),
- 438 partenaires (revendeurs et commerçants).

#### **Répartition de la production par canal de distribution (2001)**



Source : EQDOM

## 5.8. Créances en souffrance et provisions

### 5.8.1. Principes et méthodes comptables

#### 5.8.1.1 Règles de classification

Les crédits consentis à la clientèle sont enregistrés à l'actif du bilan dès confirmation au client de l'acceptation de la demande de financement. Les encours sont ensuite diminués mensuellement du principal échu prévu dans le plan de remboursement contractuel.

Les différentes catégories d'encours se présentent comme suit :

Catégorie	Montant provisionné	Catégorie socio-professionnelle	
		Fonctionnaires (*)	O.E (**) et O.P.B (***)
Encours normaux	mensualités échues et capital à échoir	< 0,5 impayés	< 3,51 impayés
Impayés prédateurs	mensualités échues	N/A	3,51 à 6,5 impayés
Impayés douteux	mensualités échues et capital à échoir	0,5 à 9,5 impayés	6,51 à 9,5 impayés
Impayés contentieux	mensualités échues et capital à échoir	> 9,5 impayés	> 9,5 impayés

(\*) pour les fonctionnaires ayant plus d'un dossier dont au moins un est normal, l'ensemble des dossiers vivants est classé en "encours normal" et par conséquent aucune provision n'est constatée en cas d'impayés.

Par ailleurs, en cas de règlement de la première mensualité (globale ou partielle) par la DRPP d'un dossier impayé, le dossier est reclassé en encours normal.

(\*\*) O.E : Organisme Employeur (convention de prélèvement à la source avec entreprises privées). En cas de changement d'acheteur ou d'employeur et de règlement de la première mensualité par l'organisme employeur, le dossier impayé est reclassé en dossier normal avec report des mensualités échues et calcul des frais de report,

En cas de reprise de règlement de la première mensualité par l'organisme employeur d'un dossier impayé, celui-ci est reclassé en dossier normal avec report des mensualités échues et calcul des frais de report,

(\*\*\*) O.P.B. : Opération de prélèvement Bancaire : En cas de règlement de deux mensualités consécutives par le particulier, le dossier impayé est reclassé en dossier normal avec report des mensualités échues et calcul des frais de report.

#### 5.8.1.2. Règles de provisionnement

Le provisionnement des créances en souffrance se présente comme suit :

Catégorie	Taux de provisionnement	Déchéance du terme (*)
Encours	-	-
Impayés	50%	non
Impayés	80%	oui
Impayés	100%	oui

(\*) : Lorsqu'il y a déchéance du terme, cela signifie que les créances deviennent exigibles immédiatement, avant le terme normal.

### 5.8.2. Analyse des créances en souffrance

La notion de créances en souffrance regroupe l'ensemble des créances impayées pré-douteuses, douteuses et compromises.

Au 31 décembre 2001, le montant des créances en souffrance a atteint 576,54 millions de Dirhams contre 454,73 en 2000, soit un accroissement de 26,8%.

Millions de Dh	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Créances en souffrance	345,8	454,7	576,5
Créances en souffrance / encours brut			
EQDOM	9,9%	11,6%	13,6%
Secteur	12,1%	14,2%	13,8%

Source : EQDOM et APSF

Les créances en souffrance ont connu une croissance plus rapide que l'encours brut. La hausse des créances en souffrance provient principalement d'un accroissement des impayés des fonctionnaires suite au relèvement de la part inaccessibles du salaire mensuel net à 1 000 Dirhams (1 500 Dirhams si on prend en compte les allocations familiales et les indemnités de représentation)..

### 5.8.3. Analyse des provisions sur créances en souffrance

Au 31 décembre 2001, le montant des provisions sur créances impayées a atteint 510,86 millions de Dirhams contre 398,1 millions en 2000.

	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Provisions sur créances en souffrance (MDh)	290,8	398,1	510,9
Provisions / Créances en souffrance	84,1%	87,6%	88,6%
Provisions / encours brut	8,4%	10,2%	12,0%

Source : EQDOM

La hausse du niveau de provisions s'explique par une politique volontariste de provisionnement, entamée dès 1998 par la direction de EQDOM.

Cette politique se voulait une anticipation de nouvelles réglementations, plus sévères, de la banque centrale en ce qui concerne le classement des créances et le provisionnement des impayés. Cette nouvelle réglementation devrait être précisée et entrer en vigueur au cours de l'année 2002.

Il est à noter que le montant des provisions inclut également les agios réservés.

L'état de l'encours net<sup>5</sup> est donc le suivant au 31/12/2001 :

En millions de Dh	31/12/2000	31/12/2001	Evolution
Encours	3 907,2	4 248,5	8,7%
Provisions	398,1	510,9	28,3%
<b>Encours net</b>	<b>3 509,1</b>	<b>3 737,6</b>	<b>6,5%</b>

<sup>5</sup> encours net = encours global (ou brut) – provisions sur créances en souffrances

**Etat de provisionnement des créances en souffrance par nature de créance au  
31/12/2001**

<b>Catégorie des créances en souffrance</b>	<b>Montants (MDh)</b>	<b>Dotations aux provisions (MDh)</b>	<b>Taux de couverture des créances par les provisions</b>
Créances pré-douteuses	11,6	5,6	48,3%
Créances douteuses	62,7	44,2	70,5%
Créances compromises	502,2	461,1	91,8%
<b>Total</b>	<b>576,5</b>	<b>510,9</b>	<b>88,6%</b>

## 5.9. Politique et procédures de recouvrement

### 5.9.1. Présentation générale

Le recouvrement des créances impayées est effectué par le département financier, le département Risque et les agences.

Les actions de recouvrement des créances impayées débutent à compter de la première échéance impayée. Ces impayés sont classés en trois catégories de créances en souffrance comme suit :

Nombre d'impayés	Catégorie	Montant provisionné	Entité chargée du recouvrement
1 à 3	Tombées		Département financier
4 à 6	Pré-douteux	Mensualités impayées	Département risque
7 à 9	Douteux (*)	Mensualités impayées et capital restant dû	Département risque
10 et plus	Contentieux	Mensualités impayées et capital restant dû	Département risque et avocats

(\*) : les fonctionnaires sont classés dans cette catégorie dès le premier impayé.

### 5.9.2. Procédures de recouvrement en fonction du nombre d'impayés

#### 5.9.2.1. Recouvrement pour une à trois créances impayées

Le tableau ci-après présente le mode de recouvrement des créances impayées si leur nombre ne dépasse pas trois.

Fonctions	Département Financier			Département Développement
	Service Encaissement et pré-recouvrement			Service Réseau
	Chargé de clientèle	Cellule courrier	Agent de recouvrement	Chef de service Agence
Extraction des impayés de la base de gestion	<input type="checkbox"/>			
Relances écrites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Relances téléphoniques	<input type="checkbox"/>			
Rencontre des débiteurs			<input type="checkbox"/>	
Encaissement			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablissement du reporting				<input type="checkbox"/>

### 5.9.2.2. Recouvrement pour quatre à neuf créances impayées

Fonction	Département Service Contentieux et Affaires juridiques				Département Développement du Réseau	
	Chargé de clientèle	Cellule courrier	Agent de recouvrement	Chef de service	Agent commissionnaire (1)	Agence
Relances téléphoniques	✓					
Rencontre des débiteurs			✓		✓	✓
Encaissement			✓		✓	
Etablissement du Reporting				✓		

(1) La société fait appel parfois à des agents de recouvrement commissionnaires pour procéder au recouvrement des créances douteuses. Ces agents sont rémunérés selon un barème indexé sur le montant des sommes recouvrées.

### 5.9.2.3. Recouvrement pour plus de neuf créances impayées

Lorsque le nombre de créances impayées pour un même client est supérieur à 9, la gestion de ces créances est transférée au service Contentieux et Affaires Juridiques.

Fonctions	Département Risque		
	<i>Service Contentieux et affaires juridiques</i>		
	Agent	Chef de service	Avocats
Affectation des dossiers aux avocats	■		
Recouvrement judiciaire			■
Suivi des procédures	■		
Représentation de la société auprès des autorités judiciaires et de l'Administration		■	
Négociation avec les clients		■	

Le recouvrement judiciaire s'appuie sur 14 avocats externes.

### **5.10. Ressources de financement de EQDOM**

La société a choisi de diversifier ses sources de financement pour pouvoir bénéficier des meilleures conditions de marché.

On peut noter trois principales sources de financement (en dehors du capital et des fonds propres) :

<b>Nature de la ressource</b>	<b>Montants au 31/12/2001 (K Dh)</b>
Avances actionnaires	25 000
Dettes bancaires	1 726 013
BSF	1 039 550
<b>Total</b>	<b>2 790 563</b>

Source : EQDOM

Ces montants comprennent le principal uniquement, les intérêts échus ne sont pas inclus (contrairement au bilan).

Les avances des actionnaires (ou prêts) sont le fait principalement de la SCR, CDG, de la SNI, de AXA et de la CIMR. Le taux de rémunération de ces avances est de 8,25% par an.

Au 31/12/2000, le montant des emprunts contractés auprès des associés était de 164 125 000 Dh. 139 125 000 Dh ont été remboursés au cours de l'exercice, le solde étant de 25 millions de Dirhams.

La société a décidé de ne plus recourir à ces avances. Elle en a remboursé la dernière tranche de 25 millions de Dirhams à la SCR le 20 janvier 2002.

Le coût de 8,25% par an était jugé trop élevé et, de plus, les intérêts payés au titre des avances des actionnaires (comptes courants associés) ne sont déductibles du résultat imposable à l'IS qu'à hauteur de 6,25%.

Les dettes bancaires se composent de dettes à moyen terme pour 1 043 218 K Dh et de dettes à court terme (découvert et crédits de trésorerie) pour 682 795 K Dh. Ces dettes bancaires sont contractées auprès de plusieurs banques de la place.

EQDOM a lancé en mars 2000 un programme d'émission de BSF pour un montant total de 1 200 millions de Dirhams, en plusieurs tranches. Ce programme d'émission devait prendre fin en décembre 2001 mais les conditions de marché ont fait que les montants levés à ce jour n'ont pas atteint le montant global souhaité.

Ce programme d'émission s'est déroulé comme suit :

<b>Date</b>	<b>Montant levé (K Dh)</b>	<b>Taux</b>	<b>Maturité</b>
13/03/2000	317 500	6,65% fixe	3 ans
13/06/2000	85 500	6,70% fixe	3 ans
20/07/2000	20 000	7,00% fixe	3 ans
31/10/2000	80 250	7,30% fixe	3 ans
31/10/2000	20 000	7,70% fixe	5 ans
18/06/2001	36 000	6,65% fixe	3 ans
18/06/2001	169 000	6,23% variable <sup>6</sup>	3 ans
07/08/2001	100 000	6,23% variable	3 ans
12/12/2001	80 000	6,05% variable	3 ans
12/12/2001	131 300	6,84% fixe	3 ans
<b>TOTAL</b>	<b>1 039 550</b>		

Source : EQDOM

La différence constatée entre le tableau ci-dessus et le montant inscrit au bilan (1 072 471 K Dh) provient du fait que le montant au bilan comprend les intérêts échus (nouvelles normes du P.C.E.C.). Le montant ci-dessus ne comprend que le principal.

Le taux moyen pondéré des BSF est de 6,6% au 31/12/2001. Le reliquat de 160,45 M Dh a été émis en février 2002.

La diversification des sources de financement a permis à la société de baisser sensiblement le coût moyen des ressources financières externes.

Dans un contexte de baisse du TEG et d'accroissement de la concurrence, une telle politique de diversification a donc atténué la baisse de la marge d'intermédiation<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Taux indexé au taux annuel moyen des Bons du Trésor à 52 semaines.

<sup>7</sup> Marge d'intermédiation = taux moyen des crédits accordés – taux moyen des ressources de financement

### ***5.11. Notation d'EQDOM***

Pour renforcer sa crédibilité en tant qu'institution financière, améliorer l'attrait de sa signature parmi les bailleurs de fonds et optimiser ainsi son coût de refinancement, EQDOM a sollicité en 1998 la société MAGHREB RATING, filiale de l'agence internationale Fitch IBCA en vue de l'attribution d'une notation financière. Les notes attribuées ont été les suivantes :

⇒ Note à court terme : F2  
⇒ Note à long terme : A

Ces notes ont été maintenues en 1999. En 2000, la note à long terme a été ramenée de A à A- alors que la note à court terme a été maintenue.

Le maintien dans la catégorie A pour le long terme et de la note F2 pour le court terme s'explique par la bonne résistance affichée par la société face aux difficultés que traverse le secteur.

#### Définitions des notations de Fitch IBCA :

**F2** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, le degré relatif de risque est légèrement plus élevé que les créances notées F1, et l'aptitude au paiement aux échéances du principal et de l'intérêt pourrait être altérée par l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières.

**A** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres société émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

La grille de notation complète figure en annexe du présent document.

### 5.12. Moyens humains

Au 31 décembre 2001, l'effectif de EQDOM a atteint 231 personnes, contre 228 personnes un an auparavant.

Catégorie	1999		2000		2001	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Dirigeants	2	0,9%	2	0,9%	2	0,9%
Cadres	37	17,2%	40	17,5%	38	16,5%
Agents de maîtrise	64	29,8%	69	30,3%	71	30,7%
Employés qualifiés	34	15,8%	28	12,3%	28	12,1%
Employés simples	78	36,3%	89	39,0%	92	39,8%
<b>Total général</b>	<b>215</b>	<b>100,0%</b>	<b>228</b>	<b>100,0%</b>	<b>231</b>	<b>100,0%</b>

Le taux d'encadrement est de 17,4% en 2001.

Pour accompagner le développement de nouveaux métiers liés à l'activité commerciale ainsi qu'à celle de la gestion du risque, un plan de formation triennal a été élaboré afin de faire face aux nouveaux besoins exprimés par les différents pôles concernés.

Le démarrage des actions de formation a commencé au début de l'année 1999, avec un budget de 500 000 Dh pour ladite année, soit en moyenne un effort de l'ordre de 5 jours de formation par an et par employé. Par ailleurs, et dans le cadre de sa politique sociale, la société continue d'accorder beaucoup d'importance à l'accès de son personnel à la propriété.

### **5.13. Architecture du système d'information**

EQDOM a poursuivi ses efforts visant non seulement le renouvellement de sa plate-forme matériel mais aussi la mise à jour de la gamme de ses applications informatiques afin de les adapter aux nouveaux besoins des utilisateurs et de permettre une meilleure optimisation du traitement des opérations.

L'équipe informatique de la société a développé des applicatifs qui permettent de générer des tableaux d'indicateurs de décision relatifs à la production, au recouvrement, aux impayés ainsi qu'aux différents mouvements financiers.

Le système de scoring utilisé par EQDOM se base essentiellement sur le traitement de l'historique des clients et sur des règles de solvabilité déduites de l'expertise des gestionnaires de EQDOM en matière de prévention du risque d'impayé.

A ce titre, EQDOM travaille en collaboration avec des consultants externes pour définir des règles de solvabilité basées sur un scoring plus approprié à l'environnement marocain.

EQDOM dessert huit agences complètement informatisées grâce à un réseau privé relié par des liaisons spécialisées numériques. Les utilisateurs peuvent se renseigner à tout moment et en temps réel sur les situations des clients et des partenaires.

Le système d'information de EQDOM est basé sur l'architecture matérielle suivante :

- **une machine centrale UNIX abritant les applications spécifiques et développées en interne :**
  - ⇒ gestion des dossiers de crédit,
  - ⇒ gestion administrative,
  - ⇒ gestion de la Paie,
  - ⇒ le logiciel comptable actuel.
  
- **un serveur du réseau local (Windows NT) et interconnecté au système central UNIX, qui abrite aussi les progiciels suivants :**
  - ⇒ serveur bureautique,
  - ⇒ serveur de messagerie,
  - ⇒ serveur de trésorerie,
  - ⇒ futur logiciel comptable.
  
- environ 87 PC sur le réseau local qui peuvent se connecter au système central par émulation,
- environ 88 terminaux et claviers distribués entre le siège et les agences,
- une imprimante centrale dédiée aux éditions de la production informatique (états, chèques, paie,...),
- des imprimantes locales pour la bureautique ou autre.

### **Projets en cours :**

- ⇒ mise en place d'un site Web,
- ⇒ acquisition et mise en place d'un système d'aide à la prise de décision (outil de reporting, décisionnel et DataWarehouse, Scoring et évaluation du risque, ...).
- ⇒ Mise en place d'un site de sauvegarde de données (back up),

### **Projets futurs :**

- ⇒ Renforcement de la gestion d'administration et sécurité des systèmes,
- ⇒ Mise en place d'un système de crédit de revolving et carte de crédit,

### ***5. 14. Politique d'investissement***

Les principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années ont été les suivants :

<b>En Dirhams</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
Terrain	570 000		
Constructions	2 280 000		
Matériel de transport	107 867	203 876	81 812
Mobilier, matériel de bureau, aménagements	4 224 518	1 840 245	502 668
Matériel informatique	6 018 636	2 018 596	1 602 994
<b>Total</b>	<b>13 201 021</b>	<b>4 062 717</b>	<b>2 187 774</b>

Le programme d'investissement futur sera principalement consacré au développement des systèmes d'information, à la mise en place d'outils de scoring et de programme de formation, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de marketing pour accompagner le plan de développement arrêté dans le cadre du nouveau partenariat avec le Groupe Société Générale.

## 5. 15. Situation financière et perspectives

### 5. 15. 1. Situation financière historique

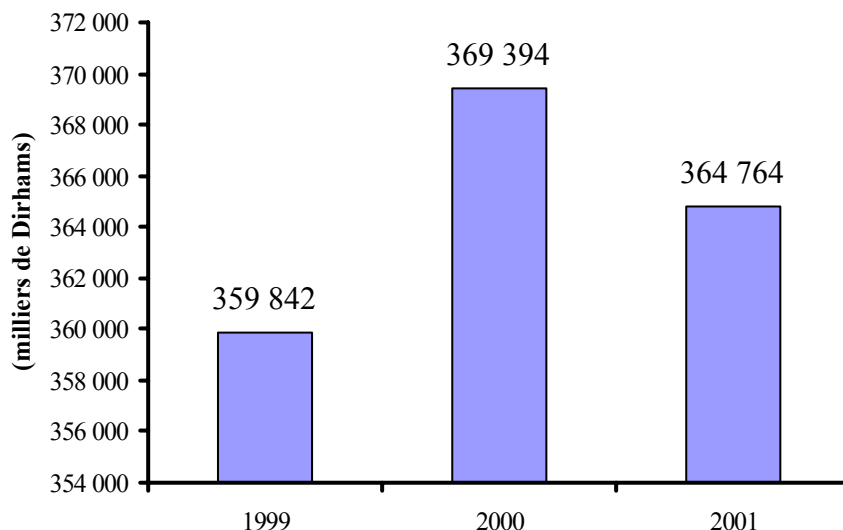
#### 5. 15. 1. 1. Activité et rentabilité

(En milliers de Dirhams)	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
<b>Produits de portefeuille</b>	<b>554 077</b>	<b>564 152</b>	<b>574 857</b>
dont intérêts perçus sur opérations avec la clientèle	534 624	552 098	562 385
dont commissions sur prestations de service	18 568	11 373	11 991
<b>- Charges de refinancement</b>	<b>194 235</b>	<b>194 758</b>	<b>210 093</b>
dont intérêts et charges assimilées sur titres de créances érr.	33 250	38 894	45 456
dont intérêts et charges assimilées sur op. avec Ets de créd	159 197	154 030	161 958
<b>= Produit Net Bancaire</b>	<b>359 842</b>	<b>369 394</b>	<b>364 764</b>
+ Produits d'exploitation non bancaires	81	108	116
- Charges d'exploitation non bancaires	0	0	0
<b>- Frais généraux</b>	<b>80 075</b>	<b>84 154</b>	<b>82 847</b>
dont charges de personnel	33 170	34 746	35 408
dont dotations aux amortissements et provisions	4 891	5 295	5 878
<b>- Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécou</b>	<b>146 028</b>	<b>133 190</b>	<b>156 150</b>
<b>+ Reprise sur provisions et pertes sur créances irrécou</b>	<b>64 175</b>	<b>46 665</b>	<b>57 169</b>
<b>= Résultat courant</b>	<b>197 995</b>	<b>198 823</b>	<b>183 052</b>
+ Résultat non courant	1 801	3 863	942
<b>= Résultat avant impôts</b>	<b>199 796</b>	<b>202 686</b>	<b>183 994</b>
- Impôt sur les sociétés	78 377	79 881	72 620
<b>= Résultat Net</b>	<b>121 419</b>	<b>122 805</b>	<b>111 374</b>

Il est à noter que l'exercice 1999 a été retraité pour tenir compte du PCEC et pour le rendre comparable aux autres exercices.

## Le Produit Net Bancaire (PNB)

### Evolution du Produit Net Bancaire



Les produits de portefeuille ont cru de façon continue et régulière au cours de ces trois dernières années (+1,82% de 1999 à 2000 et +1,90% de 2000 à 2001). Cela s'explique essentiellement par la hausse des intérêts perçus sur les crédits distribués (en raison de la hausse de l'encours de crédits).

Toutefois, la croissance des intérêts perçus a marqué un net ralentissement (1,86% entre 2000 et 2001 contre 3,27% de 1999 à 2000) en raison de la baisse de la production annuelle constatée en 2001 (cf. chapitre 5.7.2. Activités d'EQDOM).

Les charges de financement ont connu une évolution plus contrastée.

La stagnation constatée en 2000 (+ 0,27%) provient en réalité de la conjugaison d'une forte hausse des intérêts au titre des BSF (523,25 millions de Dh émis cette année là) et d'une baisse des intérêts dus aux établissements de crédit (baisse des taux d'intérêts et utilisation plus soutenue du découvert, moins cher que les CMT). En 2001, les nouvelles émissions de BSF (516,3 millions de Dh) et une hausse des intérêts dus aux banques (moindre utilisation du découvert et augmentation des CMT) a entraîné une forte croissance des frais financiers globaux (+7,87%).

En conséquence, le PNB a faiblement évolué au cours de ces trois années : après une croissance de 2,65% en 2000, il a baissé de 1,25% en 2001. Cette baisse s'explique donc par une croissance des frais financiers plus rapide que celle des produits de portefeuille cette année là.

### Frais généraux d'exploitation

	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
PNB (K Dh)	359 842	369 394	364 764
Frais généraux (K Dh)	80 075	84 154	82 847
Coefficient d'exploitation <sup>8</sup>	22,3%	22,8%	22,7%

Les frais généraux sont maîtrisés, puisque le coefficient d'exploitation n'a pas évolué de façon significative au cours de ces trois dernières années.

(En milliers de Dirhams)	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Charges de personnel	33 170	34 746	35 408
<i>En % du PNB</i>	9,2%	9,4%	9,7%
Impôts et taxes	2 522	2 440	1 388
<i>En % du PNB</i>	0,7%	0,7%	0,4%
Charges externes	36 345	38 907	38 689
<i>En % du PNB</i>	10,1%	10,5%	10,6%
Autres charges générales d'exploitation	3 147	2 766	1 484
<i>En % du PNB</i>	0,9%	0,7%	0,4%
Dotations aux amortissements et provisions	4 891	5 295	5 878
<i>En % du PNB</i>	1,4%	1,4%	1,6%

On peut cependant remarquer que la part des charges de personnel dans le PNB est en augmentation, passant de 9,2% en 1999 à 9,7% en 2001. Cela est dû au recrutement de 16 personnes au cours de ces deux années.

Les charges externes comprennent essentiellement les commissions reversées aux intermédiaires et les frais de publicité.

### Marge d'intermédiation

(En milliers de Dirhams)	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Intérêts perçus sur opérations avec la clientèle (1)	534 624	552 098	562 385
Encours brut moyen (2)	3 255 595	3 684 826	4 077 870
<b>A. Rendement des crédits (= (1) / (2) )</b>	<b>16,42%</b>	<b>14,98%</b>	<b>13,79%</b>
Intérêts sur ressources externes (3)	192 447	192 924	207 414
Ressources externes moyennes (4)	2 189 195	2 425 541	2 672 017
<b>B. Coût des ressources (= (3) / (4) )</b>	<b>8,79%</b>	<b>7,95%</b>	<b>7,76%</b>
<b>C. Marge d'intermédiation (= A - B)</b>	<b>7,63%</b>	<b>7,03%</b>	<b>6,03%</b>

Le rendement des crédits a baissé au cours de ces trois dernières années, passant de 16,42% à 13,79%. Cela est dû à la baisse du TEG et à la concurrence importante que se livrent les sociétés de crédit à la consommation.

<sup>8</sup> Frais généraux / PNB

Grâce à sa politique de diversification des ressources externes de financement, par le recours notamment à l'émission de BSF. Le coût des ressources est ainsi passé de 8,79% en 1999 à 7,76% en 2001.

Mais la baisse du coût des ressources externes n'a pu compenser la baisse du rendement des crédits octroyés. Aussi, la marge d'intermédiation a-t-elle décliné au cours de ces trois dernières années, passant de 7,63% à 6,03%.

### **Dotations aux provisions et coût du risque**

(En milliers de Dirhams)	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Dotations aux provisions sur créances en souffrance (1)	139 731	128 759	152 368
Encours brut moyen (2)	3 255 595	3 684 826	4 077 870
<b><i>A. Coût du risque brut (= (1) / (2) )</i></b>	<b><i>4,29%</i></b>	<b><i>3,49%</i></b>	<b><i>3,74%</i></b>
Dotations aux provisions sur créances en souffrance nettes des	85 199	87 817	99 889
Encours brut moyen (2)	3 255 595	3 684 826	4 077 870
<b><i>B. Coût du risque net (= (3) / (2) )</i></b>	<b><i>2,62%</i></b>	<b><i>2,38%</i></b>	<b><i>2,45%</i></b>

Les dotations aux provisions sur créances en souffrance ont représenté 152,37 millions de Dirhams en 2001, contre 128,76 l'année précédente. Le montant global des provisions a ainsi atteint 510,9 millions contre 398,1 l'année précédente.

Ces dotations aux provisions ont augmenté de plus de 18% en 2001, contre 8,74% pour l'encours brut. Cela explique la hausse du coût du risque constatée en 2001. La forte croissance des dotations aux provisions s'explique principalement par une augmentation des créances en souffrance au relèvement de la part incessible du salaire des fonctionnaires.

### Résultat courant

	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
Résultat courant (KDh)	197 995	198 823	183 052
PNB (KDh)	359 842	369 394	364 764
Résultat courant en % du PNB	55,02%	53,82%	50,18%

Le résultat courant, rapporté au PNB, a diminué au cours de ces trois dernières années. Cela est la conséquence de l'augmentation du montant des dotations nettes aux provisions sur créances en souffrance au cours de ces mêmes années :

	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
Dotations nettes (KDh)	85 199	87 817	99 889
PNB (KDh)	359 842	369 394	364 764
Dotations nettes en % du PNB	23,66%	23,77%	27,38%

### Résultat Net

Après une faible évolution de 1999 à 2000 (+1,14%), le résultat net a connu une baisse de plus de 9% en 2001.

Cela s'explique principalement par la baisse du PNB conjuguée à l'augmentation des dotations nettes aux provisions sur créances en souffrance.

Par ailleurs, le résultat non courant a également diminué, aggravant ainsi la chute du résultat net.

	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
Résultat net (KDh)	121 419	122 805	111 374
<i>Evolution</i>	3,05%	1,14%	- 9,31%
PNB (KDh)	359 842	369 394	364 764
Résultat net en % du PNB	33,74%	33,24%	30,53%

### 5. 15. 1. 2. Analyse du bilan

ACTIF (K Dh)	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Immobilisations incorporelles (1)	2 977	3 575	3 901
+ Immobilisations corporelles (2)	68 305	78 181	83 193
+ Titres de participation et emplois assimilés (3)	220	360	360
<b>= Actif immobilisé (A)</b>	<b>71 502</b>	<b>82 116</b>	<b>87 454</b>
Créances sur la clientèle (4)	3 171 628	3 509 073	3 737 657
+ Autres actifs (5)	23 050	23 118	31 791
<b>= Actif circulant (B)</b>	<b>3 194 678</b>	<b>3 532 191</b>	<b>3 769 448</b>
Trésorerie Actif (C)	17 596	9 194	10 690
<b>TOTAL ACTIF (A + B + C)</b>	<b>3 283 776</b>	<b>3 623 501</b>	<b>3 867 592</b>
PASSIF (K Dh)	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Capital social	167 025	167 025	167 025
+ Report à nouveau	209	9 939	6 114
+ Réserves et primes liées au capital	467 872	536 136	595 956
+ Résultats nets en instance d'affectation	0	0	0
+ Résultat net de l'exercice	121 420	122 805	111 374
<b>= Fonds propres</b>	<b>756 526</b>	<b>835 905</b>	<b>880 469</b>
+ Provisions réglementées	35 270	34 111	33 339
+ Dettes de financement MLT	1 307 198	1 341 064	2 249 365
<b>= Capitaux permanents (A)</b>	<b>2 098 994</b>	<b>2 211 080</b>	<b>3 163 173</b>
Autres passifs	295 743	274 397	115 288
+ Provisions pour risques et charges	759	722	707
<b>= Passif circulant (B)</b>	<b>296 502</b>	<b>275 119</b>	<b>115 995</b>
Dettes de financement CT (C)	888 280	1 137 302	588 423
<b>TOTAL PASSIF (A + B + C)</b>	<b>3 283 776</b>	<b>3 623 501</b>	<b>3 867 591</b>

- (1) nettes d'amortissements  
(2) nettes d'amortissements  
(3) nettes des provisions pour dépréciation  
(4) nettes des provisions pour créances en souffrance  
(5) nettes des provisions pour dépréciation

### La structure financière

	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Fonds propres / Total bilan	23,04%	23,07%	22,77%
Fonds propres / endettement MLT	57,87%	62,33%	39,14%
Fonds propres / endettement total	34,46%	33,73%	31,03%

Grâce au report d'une partie des résultats (affectée aux réserves), les fonds propres ont évolué à un rythme comparable au rythme de croissance du total bilan, et à celui de l'encours net en particulier. C'est ainsi que la part des fonds propres dans le bilan est restée relativement stable au cours de ces trois années.

	1999	2000	2001
Evolution de l'encours net	10,3%	10,6%	6,5%
Evolution des fonds propres	12,2%	10,5%	5,3%

On constate également que la structure de l'endettement a été profondément modifiée en 2001.

En effet, alors que le niveau de levier financier (fonds propres / endettement total) reste relativement stable, on constate que EQDOM privilégie désormais l'endettement à moyen et long terme (CMT, BSF) aux dépens de son endettement à court terme.

L'objectif de cette inversion est d'adosser au mieux les maturités des engagements au passif avec les créances de l'actif.

### **La rentabilité des fonds propres**

	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
Résultat net de l'exercice (1)	121 420	122 805	111 374
Fonds propres moyens (2)	595 798	674 103	741 098
Rentabilité des fonds propres (= (1) / (2))	20,38%	18,22%	15,03%

(2) : Les fonds propres sont ici calculés hors résultat net.

La rentabilité des fonds propres a accusé une baisse au cours de ces trois exercices. Cette régression s'explique essentiellement par la baisse du TEG, entraînant une baisse du rendement des crédits accordés.

## **5. 15. 2 Perspectives**

### **Avant la prise de contrôle par le Groupe Société Générale :**

Les projets de développement de la société EQDOM, avant sa prise de contrôle par le Groupe Société Générale, s'articulent principalement autour des points suivants :

#### ⇒ **Acquisition et mise en place d'un système d'aide à la prise de décision :**

- ⇒ Outil de reporting, décisionnel et DataWarehouse,
- ⇒ Outil de scoring et d'évaluation du risque.

#### ⇒ **Lancements de nouveaux produits, notamment :**

- ⇒ Location avec Option d'Achat (LOA) : ce produit permet, grâce à une

redevance fixe, à un client particulier de disposer du véhicule neuf de son choix pour une durée égale généralement à 48 mois avec un apport initial de la valeur du véhicule et une valeur de reprise estimée à l'avance.

Le client utilise le véhicule loué comme s'il en était propriétaire et paie pour cela les charges correspondantes telles que la vignette, l'assurance et les frais de maintenance. C'est en quelque sorte du crédit-bail pour particuliers.

⇒ **Mise en place d'un site Web,**

### **Après la prise de contrôle par le Groupe Société Générale :**

L'entrée au capital du Groupe Société Générale, en tant qu'actionnaire de référence permettra à EQDOM de bénéficier de l'expertise et du savoir-faire du Groupe dans le domaine du crédit à la consommation et de mettre en place une stratégie globale en matière de financement des ventes.

EQDOM bénéficiera à cet effet de l'accès au réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Cette dernière dispose à cet effet d'un réseau de 170 agences en expansion dans les principales villes du Royaume.

Ce rapprochement permettra ainsi à EQDOM de compléter l'apport de ses canaux de distribution existants.

D'autres leviers et axes de développement seront également mis en place pour atteindre les objectifs de développement :

- Développement d'un scoring adapté : En vue de permettre une parfaite maîtrise du risque et une meilleure prise de décisions d'octroi de crédit tout au long de la vie des dossiers.
- Développement de l'outil informatique : EQDOM prévoit de développer de nouvelles solutions et technologies informatiques afin de répondre en temps réel aux attentes spécifiques des partenaires et de proposer des produits sophistiqués,.
- Mise en place d'une stratégie marketing en vue d'instaurer une politique de fidélisation de la clientèle.

## **5. 16. Facteurs de risques**

La société EQDOM opère dans un environnement exposé à des contraintes d'ordre réglementaire et qui est par ailleurs de plus en plus concurrentiel.

### **5. 16. 1. Impact du Taux Effectif Global :**

Préoccupés par le surendettement des fonctionnaires qui constituent une clientèle importante des sociétés de crédit à la consommation, les pouvoirs publics et la profession ont pris un certain nombre de mesures, notamment l'instauration depuis le 1<sup>er</sup> avril 1997, par le Trésor, d'un taux maximum unique pour l'ensemble des établissements de crédit, appelé «taux effectif global » ou TEG.

Le TEG a subi en quatre ans neuf baisses consécutives. Le taux maximum qui peut être appliqué aujourd'hui par la profession est de 15,14% contre 20,42% il y a quatre ans. La baisse tendancielle du TEG a un impact significatif sur la rentabilité du secteur, et plus particulièrement sur les petites sociétés de crédit à la consommation qui maîtrisent souvent moins bien les risques et qui ne sont pas toujours en mesure de répercuter la baisse de leur marge sur leurs coûts de refinancement.

Dans ce contexte, la société EQDOM dispose des moyens de s'adapter à la baisse du TEG grâce, notamment :

- aux efforts entrepris depuis plusieurs années pour développer, avec l'aide d'un consultant international de renom, un système de scoring permettant de mieux optimiser le couple risque/rendement ;
- au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes ;
- à la diversification de ses sources de financement, notamment à travers le lancement du programme d'émission de BSF.

### **5. 16. 2. Relèvement du seuil de salaire non saisissable des fonctionnaires :**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1999, la Direction de la Rémunération et du Paiement des Pensions (DRPP) a relevé le seuil minimum du salaire des fonctionnaires, ne pouvant faire l'objet de saisies par les sociétés de crédit à la consommation, de 500 DH à 1 000 DH (1 500 DH après allocations familiales). Cette décision a été prise suite à la constatation de l'état de surendettement de nombre de fonctionnaires.

En effet, les crédits accordés par les sociétés de crédit à la consommation aux fonctionnaires et agents de l'Etat font l'objet de prélèvement à la source dans le cadre de conventions signées entre les sociétés de financement et la DRPP.

Cette mesure aboutit à exacerber la concurrence entre les sociétés de financement et à augmenter les risques pour les encours relatifs aux fonctionnaires qui ont déjà dépassé le seuil des 1000 DH (1500 DH après allocations familiales).

EQDOM est en mesure de faire face à ce risque compte tenu du gisement potentiel important que représentent les employés du secteur privé ainsi que les commerçants et les professions libérales, grâce notamment au développement du système du scoring et la mise en place par EQDOM du système de prélèvements bancaires automatiques.

### **5. 16. 3. Concurrence :**

La baisse tendancielle des marges des sociétés de crédit à la consommation pourrait induire certains opérateurs à rechercher l'effet de volume par une croissance non maîtrisée de la production, entraînant alors un accroissement des risques.

La société EQDOM a choisi quant à elle de maîtriser les encours à travers une gestion optimisée des risques et la recherche de nouveaux produits et segments de marché de nature à lui permettre d'asseoir une croissance saine.

### ***5. 17. Faits exceptionnels et litiges***

A ce jour, la société EQDOM ne connaît pas de faits exceptionnels ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative son activité et sa situation nette.

## ***5. 18. Données comptables et financières***

### **5. 18. 1. Principes et méthodes comptables utilisés par la société EQDOM**

#### **I. ACTIF IMMOBILISE**

##### **A. Evaluation à l'entrée**

###### **A-1- EVALUATION DES IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS**

Le montant de cette rubrique se rapporte aux opérations suivantes :

- Frais d'augmentation du capital engagés à l'occasion de l'augmentation du capital social  
Ces frais seront étalés sur une durée de 3 ans.
- Charges à répartir sur plusieurs exercices. Les montants enregistrés dans ces comptes concernent :
  - Les frais engagés pour l'émission des BSF. Ils seront étalés sur la durée de crédit de 3 ans ;
  - Autres charges à répartir concernant des honoraires à rattacher à plusieurs exercices, frais d'acquisition des immobilisations et publicité ; ces frais seront amortis en totalité sauf ceux relatifs à la confection du film qui sont étalés sur 2 ans.

###### **A-2- EVALUATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les montant figurant aux postes immobilisations incorporelles se rapportent aux comptes : Brevets, marques, droits et valeurs similaires, qui enregistre les dépenses engagées pour le dépôt de la marque « EQDOM »

La marque déposée est inscrite dans ce compte pour l'ensemble des dépenses destinées au changement de l'identité visuelle, diminuées des amortissements pratiqués au taux de 20%.

###### **A-3- EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les montants figurant aux comptes immobilisations corporelles se rapportent aux immobilisations suivantes :

Terrains, constructions matériel de transport, agencements, mobilier et matériel de bureau, matériel informatique, immobilisations corporelles en cours.

###### **1. Terrains :**

Les quotes parts de terrains d'appartement à usage de locaux d'agences ainsi que les appartements à usage de villégiature du personnel sont évalués sur la base de 20% du prix d'achat desdits appartements à défaut de ventilation du prix global d'achat sur les contrats.

*Les autres postes sont comptabilisés à leur entrée physique dans le patrimoine de la société.*

2. Constructions :

Le compte constructions enregistre la valeur des bâtiments dont la société est propriétaire.

Les bâtiments sont inscrits à leur coût d'achat ou de production diminué des amortissements pratiqués au taux de 5%.

3. Matériel de transport :

Ce compte enregistre la valeur des voitures de service dont la société est propriétaire.

Le matériel de transport est inscrit à sa valeur d'acquisition diminuée des amortissements pratiqués au taux de 25%.

4. Agencements :

Ce compte agencements enregistre les agencements, aménagements des constructions et les travaux destinés à mettre en état d'utilisation les constructions de la société et les enseignes lumineuses. Les agencements sont inscrits à leur coût de réalisation diminué des amortissements pratiqués au taux de 10%.

5. Mobilier et matériel de bureau :

Ce compte enregistre la valeur des meubles utilisés dans la société ainsi que les machines à écrire et à calculer utilisées par les différents départements des agences.

Le mobilier et matériel de bureau est inscrit à sa valeur d'acquisition diminuée des amortissements pratiqués au taux de 10%.

6. Matériel informatique :

Ce compte enregistre la valeur des ordinateurs des terminaux, imprimantes et logiciels utilisés dans les différents départements et agences.

Le matériel informatique est inscrit à sa valeur d'acquisition diminuée des amortissements pratiqués au taux de 15%.

7. Immobilisations corporelles en cours :

Sont enregistrés dans ce compte les dépenses relatives à la construction du nouveau siège et aux aménagements des agences non terminés à la clôture de l'exercice.

**A-4-** COMPTABILISATION DES CREDITS CONSENTIS AU PERSONNEL DE LA SOCIETE

Les créances figurant au compte prêts immobilisés se rapportent aux crédits de toutes natures consentis au personnel de la société.

Les crédits sont classés selon les catégories suivantes : prêts au logement, prêts personnels, prêt personnel impayés, prêt privatisations, prêt des actions.

1. Prêts Au Logement :

Ces crédits sont enregistrés dans les comptes des prêts au logement en principal dès le financement du dossier de crédit. Ces encours sont ensuite diminués mensuellement du principal des échéances mensuelles convenues dans le plan de remboursement contractuel.

2. Prêts Personnels :

Ces crédits au personnel sont enregistrés dans les comptes des prêts personnels en principal dans le financement du dossier de crédit. Ces

encours sont ensuite diminués mensuellement du principal échu prévu dans le plan de remboursement contractuel.

3. Prêts Personnels Impayés :

Ces crédits sont enregistrés dans les comptes Prêts personnels impayés en capital, intérêts et TVA restant dû avec majoration du taux d'intérêts pour le prêt au logement, une fois la personne ne faisant plus partie du personnel de la société. Ces encours sont ensuite diminués du principal, intérêts et TVA après chaque encaissement.

4. Prêts Privatisations :

Les crédits consentis au personnel pour l'octroi des actions EQDOM sont enregistrés dans les comptes prêts privatisations en principal.

5. Prêts Des Actions :

Il s'agit des prêts accordés au personnel pour l'acquisition des actions dans le cadre de l'augmentation de capital. Ces créances sont enregistrées en principal.

## **B. CORRECTION DE VALEUR**

### **B-1- EVALUATION DES AMORTISSEMENTS**

Les montants des amortissements figurant à l'actif immobilisé se rapportent aux immobilisations suivantes :

Immobilisations en non-valeurs, brevets, marques, droits et valeurs similaires, constructions, matériel de transport, agencements, mobilier et matériel de bureau, matériel informatique.

1. Amortissements des immobilisations en non-valeurs

L'amortissement pour dépréciation des immobilisations en non-valeurs est calculé au taux de 33,33%, 50%, et 100%.

2. Amortissement brevets, marques, droits et valeurs similaires

L'amortissement pour dépréciation de la marque EQDOM est calculé au taux de 20%.

3. Amortissement constructions

L'amortissement pour dépréciation des constructions est calculé au taux de 5%.

4. Amortissement matériel de transport

L'amortissement pour dépréciation du matériel de transport est calculé au taux de 25%

5. Amortissement agencements, aménagements et installations

L'amortissement pour dépréciation agencements, aménagements et installations est calculé au taux de 10%.

6. Amortissement mobilier et matériel de bureau

L'amortissement pour dépréciation du mobilier et matériel de bureau est calculé au taux linéaire de 10%

7. Amortissement matériel informatique :

L'amortissement pour dépréciation du matériel informatique est calculé au taux linéaire de 15%.

## **B-2- EVALUATION DES PROVISIONS**

### **Evaluation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières**

Le montant figurant aux comptes provisions pour dépréciation des immobilisations financières se rapporte aux encours impayés contentieux des prêts personnels.

Le taux appliqué pour cette catégorie d'impayés est de 100% et concerne les dossiers assignés en justice.

La provision pour prêt personnel est calculée sur la base du montant restant dû (capital restant dû + intérêts échus non encaissés)

La provision pour dépréciation des immobilisations financières est augmentée par les dotations et diminuée par les reprises en cas d'encaissement.

## **II. ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)**

### **A. Evaluation à l'entrée**

#### **A.1 STOCKS**

Les montants figurant aux comptes stocks se rapportent à des stocks d'imprimés et de fournitures de bureau déterminés d'après l'inventaire physique effectué à la fin de l'exercice

Ces stocks sont évalués à leur coût d'acquisition hors TVA.

### **Evaluation des créances de l'actif circulant**

Les créances figurant aux comptes fournisseurs débiteurs avances et acomptes de l'actif circulant se rapportent aux comptes :

#### **A-2- FOURNISSEURS DE FRAIS GENERAUX :**

Sont inscrites au niveau de ce poste les avances payées par la société sur des commandes auprès des fournisseurs avant la réception des factures.

#### **A-3- REVENDEURS PRECOMPTE :**

Sont inscrits au niveau de ce poste les précomptes non encore prélevés sur les comptes des fonds des revendeurs.

Ces retenues se rapportent aux dossiers impayés fixés à 25% du montant restant dû +frais pour les dossiers non avalsés et 100% pour les dossiers avalsés.

#### **A-4- CLIENTS :**

Les créances figurant aux comptes clients et comptes rattachés à l'actif circulant se rapportent aux crédits de toutes natures consentis à la clientèle. Ces créances sont classées selon les catégories suivantes résultantes de la classification des créances prévues par la loi bancaire :

Encours normaux non échus, encours tombés impayés, encours impayés pré-douteux, encours impayés douteux, encours impayés contentieux.

Les règles d'évaluation de ces divers encours se présentent comme suit :

##### 1. Crédits Normaux :

les crédits consentis à la clientèle sont enregistrés dans les comptes des encours normaux en principal dès la confirmation au client de l'acceptation de la demande de financement présentée par celui-ci

Ces encours sont ensuite diminués mensuellement du principal échu prévu dans le plan de remboursement contractuel.

##### 2. Tombées Impayées :

Sont enregistrées dans le compte Tombées impayées, les mensualités échues non encourent encaissées en capital, intérêts et TVA. Ensuite le compte est diminué du capital, intérêts et TVA après l'encaissement des tombées impayées.

##### 3. Crédits Impayés Pré-douteux

Ces crédits sont enregistrés dans les comptes des encours impayés pré-douteux, an capital échu et à échoir plus les intérêts et TVA échus non encaissés à partir de la 4ème jusqu'à la 6ème échéance impayée incluse.

Ces encours sont ensuite diminués en principal, intérêts et TVA après chaque encaissement.

##### 4. Crédits Impayés Douteux

Ces crédits sont enregistrés dans les comptes des encours impayés douteux an capital échu et à échoir plus les intérêts et TVA échus non encaissés à partir de la 7ème jusqu'à la 9ème échéance impayée incluse pour les employés de société et à partir de la 1ère mensualité impayée pour les fonctionnaires.

Les encaissements sont imputés au principal jusqu'à son épuisement, ensuite ils sont imputés aux intérêts et TVA après chaque encaissement.

##### 5. Crédits Impayés Contentieux

Sont enregistrés dans ces comptes des encours impayés contentieux, les dossiers impayés et assignés à partir de la dixième échéance impayée, an capital échu et à échoir plus les intérêts et TVA échus non encaissés plus les frais de justice engagés.

Ces encours sont ensuite diminués du principal, intérêts et TVA après chaque encaissement.

#### **A-5 - AUTRES DEBITEURS**

Le montant inscrit dans ce poste concerne :

- Indemnités d'assurance décès à recevoir : les montants figurant sur ce compte sont relatifs aux indemnités à recevoir pour les clients décédés ayant un ou plusieurs dossiers en cours.

- Chèques impayés : sont inscrits à ce poste les chèques retournés impayés.

#### **A-6 - COMPTES DE REGULARISATION**

Le montant figurant à ce poste se rapporte aux :

- Charges constatées d'avances suivantes :
  - Frais de timbrage des dossiers et de crédits réalisés
  - Assurance décès invalidité
  - Commission de la prise en charge perçue par la direction de la rémunération et du paiement des pensions DRPP
  - Commission des intermédiaires

Ces comptes sont diminués des quotes parts rattachés aux exercices concernés

- Intérêts à recevoir sur les créances immobilisées et les comptes bancaires rémunérés.

### **B. Evaluation des provisions pour dépréciation de l'actif circulant**

Les montants figurant au compte provisions pour dépréciation de l'actif circulant se rapportent aux comptes fournisseurs débiteurs aux encours impayés et chèques retournés impayés.

#### **B-1 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES FOURNISSEURS DEBITEURS**

Cette provision concerne les précomptes revendeurs.

Le taux appliqué pour cette catégorie de créances est de 75% pour les précomptes des revendeurs inactifs non encore prélevés lors du règlement du fonds de garantie et 25% pour les revendeurs actifs dont le montant des précomptes sont supérieurs au FDG des dossiers en cours.

#### **B-2 - PROVISION POUR DEPRECIATION DES CHEQUES RETOURNES IMPAYES**

Le taux appliqué est de 100% du montant des chèques retournés impayés.

#### **B-3 - EVALUATION DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ENCOURS IMPAYES PREDOUTEUX**

Le taux appliqué pour de cette catégorie d'impayés est de 50% et concerne les dossiers ayant entre 4 et 6 mensualités impayées.

La provision est calculée sur la base du montant des mensualités échues non encaissées (capital +intérêts)

#### **B-4 - IMPAYES DOUTEUX**

Le taux appliqué pour cette catégorie d'impayés est de 80% et concerne les dossiers ayant 7 à 9 mensualités impayées.

La provision est calculée sur la base du montant restant dû (capital restant dû et à échoir + intérêts échus non encaissés) déduction faite des retenues de garantie (fonds de garantie et contribution contractuelle de garantie)

#### **B-5 - IMPAYES EN CONTENTIEUX**

Le taux appliqué pour cette catégorie d'impayés est de 100% et concerne les dossiers assignés en justice ayant 10 mensualités impayées et plus.

La provision est calculée sur la base du montant restant dû (capital restant dû et à échoir +intérêts échus non encaissés) déduction faite des retenues de garantie (fonds de garantie et contribution contractuelle de garantie).

### III. FINANCEMENT PERMANENT

#### **A. Evolution des dettes de financement permanent**

Les dettes inscrites aux comptes financements permanents se rapportent aux emprunts contractés auprès des associés, aux bons de sociétés de financement et aux crédits à moyen terme.

##### **A-1 - EMPRUNTS**

Sont inscrits dans ce poste les emprunts contractés apurés des associés. Ces dettes restent inscrites dans leur compte d'entrée jusqu'à leur extinction totale et sont rémunérées par des intérêts financiers.

##### **A-2 - LES BONS DE SOCIETES DE FINANCEMENT**

Sont inscrits dans ce compte les BSF émis par EQDOM.

Ces bons resteront inscrits dans leur compte d'entrée jusqu'à ce qu'ils arrivent à maturité, moyennant des intérêts financiers réglés annuellement.

##### **A-3 - CREDITS A MOYEN TERME (CMT)**

Sont inscrit dans ce compte les CMT contractés auprès d'établissement bancaire, ces crédits seront remboursés (en principal +intérêts + TVA) une fois arrivés à leurs échéances.

#### **B. Provisions réglementées**

##### **B-1 - PROVISIONS POUR INVESTISSEMENT**

Une provision pour investissement est constituée dans les limites énumérées à l'article 7 bis de la loi de finance transitoire 1996 (20% du bénéfice fiscal avant impôt limité à 30% du montant de l'investissement)

##### **B-2 - PROVISIONS POUR ACQUISITION ET CONSTRUCTION DE LOGEMENT**

Ces provisions sont constituées dans la limite de 3% du résultat fiscal avant impôt.

##### **B-3 - PROVISIONS POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Ces provisions sont constituées conformément à la réglementation fiscale en la matière

### IV. PASSIF CIRCULANT

#### **Evaluation des dettes du passif circulant**

Les dettes de passif circulant qui figurent au bilan sont composées des comptes suivants : Revendeurs financement, acheteurs financement, revendeurs bons de règlement, fournisseurs frais généraux, assurances dossiers de crédit, fournisseurs factures à recevoir, compte de régularisation passif.

#### 1. REVENEURS COMPTE DE FINANCEMENT

Sont enregistrées dans ce compte les dettes revendeurs relatives aux dossiers de CONFOCREDIT acceptées et non financées. Déduction faite de :

- contribution au fonds perdu (1% du montant de crédit)
- assurances décès invalidité (0,3% du montant du crédit)
- frais d'acceptation des dossiers (100,00 Dh TTC pour chaque dossier accepté)
- précomptes revendeurs s'il y'en a lieu

#### 2. ACHETEURS COMPTE DE FINANCEMENT

Sont enregistrées dans ce compte les dettes acheteurs, relatives aux dossiers DISPOCREDIT acceptés et non financées, pour le montant du crédit, déduction faite de :

- assurances décès invalidité (0,4% du montant du crédit)
- frais d'acceptation des dossiers (100,00 Dh TTC pour chaque dossier accepté)
- précomptes acheteurs s'il y'en a lieu

#### 3. CONCESSIONNAIRE COMPTE DE FINANCEMENT

Sont enregistrées dans ce compte les dettes concessionnaires relatives aux dossiers CREDIT AUTO acceptés et non financées, pour le montant du crédit déduction faite éventuellement de :

- assurances décès invalidité (0,3% du montant du crédit)
- frais d'acceptation des dossiers (100,00 Dh TTC pour chaque dossier accepté)
- précomptes sur dossiers à venir.

#### 4. FOURNISSEURS FRAIS GENERAUX

Sont enregistrés dans ce compte les montants toutes taxes comprises des factures d'achat des biens et des services.

#### 5. ASSURANCES DECES INVALIDITE

Sont enregistrés dans ce compte les primes d'assurance de crédit relatives aux crédits accordés aux clients.

Le montant de la prime est calculé sur la base du montant de crédit au taux de 0,3%.

#### 6. FOURNISSEURS FACTURES A RECEVOIR

Le compte « fournisseurs factures non parvenues » est un compte de régularisation rattaché au compte fournisseurs

#### 7. REVENEURS FONDS DE GARANTIE (FDG)

Sont enregistrées dans ce compte les retenues de garantie appliquées aux dossiers CONFOCREDIT et qui restent à la disposition de la société jusqu'au solde du dossier, parés quoi, elles sont remboursées aux revendeurs.

La retenue du FDG a été supprimée et remplacée à partir du 01/11/1998 par une autre retenue non remboursable appelée Contribution au fonds perdu (CFP) constatée comme produit.

#### 8. COMPTE DE REGULARISATION PASSIF

Sont enregistrés dans ce compte :

- La contribution contractuelle de garantie est une retenue sur le montant du crédit qui reste à la disposition de la société jusqu'au solde du dossier.  
Après le solde des dossiers, la contribution contractuelle de garantie est transférée en produits.  
Pour les dossiers impayés douteux et contentieux, cette contribution est imputée sur le

- restant dû.
- Les intérêts à payer des emprunts et des concours bancaires.

## V. TRESORERIE

### Evaluation de la trésorerie

#### 1. crédit de trésorerie :

Sont enregistrés dans ce compte les crédits de trésorerie à court terme accordés par les banques autres que les découverts bancaires.

#### 2. banque (solde créditeur):

Le compte est destiné à l'enregistrement des découverts autorisés auprès des banques.

### CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES :

La société a procédé au cours des exercices 1998 et 1999 à des changements de méthodes comptables dont les impacts sont détaillés ci-après :

- En 1998, EQDOM a procédé à un étalement des commissions revenant aux intermédiaires sur la durée de vie des dossiers, soit 40 mois en moyenne en 1998. Cette mesure s'est traduite par un impact positif sur le résultat d'exploitation et sur le résultat net après impôts de respectivement 3,1 MDH et 1,9 MDH.
- En 1999, EQDOM a porté de 50% à 100% le taux de provision pour dépréciation des créances des revendeurs actifs afin de provisionner la totalité de la créance sur le revendeur lorsque le fonds de garantie s'avère insuffisant. Cette mesure a eu pour effet d'augmenter la dotation aux provisions de 6,1 millions de dirhams et de réduire de 3,7 millions de dirhams le résultat net de l'exercice.

Le tableau ci-après montre l'impact des différents changements de méthode sur les résultats d'exploitation, courant, non courant et net au cours des exercices 1998 et 1999.

#### **Etat des changements des méthodes :**

<i>En millions de dirhams</i>	Impact sur le résultat			
	D'exploitation	Courant avant IS	Non courant avant IS	Net
Exercice 1998	3,1	3,1		1,9
Exercice 1999	6,1	6,1		3,7

Source EQDOM

## 5. 18. 2. Etats de synthèse

### BILANS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(En Dirhams)

ACTIF	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
1. Valeurs en caisse, Banque centrale, Trésor Public service des chèques postaux	1 408 714	648 862	1 191 662
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 280 706	8 545 408	16 404 601
A vue	9 280 706	8 545 408	16 404 601
A terme			
3. Créances sur la clientèle	3 737 657 336	3 509 072 661	3 171 627 775
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 671 981 943	3 452 478 877	3 116 652 645
Crédits d'équipement			
Crédits immobiliers			
Autres crédits	65 675 394	56 593 784	54 975 130
4. Créances acquises par affacturage			
5. Titres de transaction et de placement			
Bons de Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres de créances			
Titres de propriété			
6. Autres actifs	31 789 725	23 118 370	23 050 176
7. Titres d'investissement			
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres de créance			
8. Titres de participation et emplois assimilés	360 000	360 000	220 000
9. Créances subordonnées			
10. Immobilisations données en crédit bail et en location			
11. Immobilisations incorporelles	3 901 481	3 574 426	2 976 993
11. Immobilisations corporelles	83 192 972	78 181 367	68 304 687
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 867 590 934</b>	<b>3 623 501 094</b>	<b>3 283 775 894</b>

(En Dirhams)

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2001</b>	<b>31/12/2000</b>	<b>31/12/1999</b>
1. Banque centrale, Trésor Public, service des chèques postaux			
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 765 318 735	1 932 743 018	1 828 853 120
A vue	588 423 139	1 137 301 621	888 279 612
A terme	1 176 896 596	795 441 396	940 573 508
3. Dépôts de la clientèle			
Comptes à vue créditeurs			
Comptes d'épargne			
Dépôts à terme			
Autres comptes créditeurs			
4. Titres de créances émis	1 072 470 721	545 623 032	366 625 000
Titres de créances négociables émis	1 072 470 721	545 623 032	366 625 000
Emprunts obligataires émis			
Autres titres de créances émis			
5. Autres passifs	115 287 265	274 397 396	295 742 683
6. Provisions pour risques et charges	706 605	722 700	759 314
7. Provisions réglementées	33 339 490	34 110 762	35 269 635
8. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
9. Dettes subordonnées			
10. Ecart de réévaluation			
11. Réserves et primes liées au capital	595 955 317	536 135 870	467 872 260
12. Capital	167 025 000	167 025 000	167 025 000
13. Capital non versé (-)			
14. Report à nouveau (+/-)	6 113 869	9 938 773	209 058
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	111 373 932	122 804 542	121 419 824
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 867 590 934</b>	<b>3 623 501 093</b>	<b>3 283 775 894</b>

HORS-BILANS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

**NEANT**

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(En Dirhams)

		31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
<b>PO00</b>	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>574 857 398</b>	<b>564 152 548</b>	<b>554 076 807</b>
P100	Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	462 359	665 548	865 717
P200	Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	562 384 887	552 097 325	534 624 419
P310	Intérêts et produits assimilés sur titres de créances			
P340	produits sur titres de propriété	19 193	16 380	18 720
P400	Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location			
P500	Commissions sur prestations de service	11 990 959	11 373 295	18 567 951
P600	Autres produits bancaires			
<b>C000</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>210 093 453</b>	<b>194 758 726</b>	<b>194 234 149</b>
C100	Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	154 188 192	140 504 389	144 418 412
C200	Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les actionnaires	7 769 708	13 525 822	14 778 094
C300	Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	45 456 211	38 894 249	33 250 000
C400	Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location			
C600	Autres charges bancaires	2 679 342	1 834 266	1 787 643
<b>T003</b>	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>364 763 945</b>	<b>369 393 822</b>	<b>359 842 658</b>
P700	Produits d'exploitation non bancaires	116 319	107 819	80 829
C700	Charges d'exploitation non bancaires			
<b>C800</b>	<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>82 846 461</b>	<b>84 153 983</b>	<b>80 073 974</b>
C810	Charges de personnel	35 407 778	34 746 160	33 169 616
C820	Impôts et taxes	1 388 437	2 440 018	2 521 650
C830	Charges externes	38 688 646	39 041 852	36 344 552
C840	Autres charges générales d'exploitation	1 483 792	2 631 102	3 146 665
C850	Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 877 808	5 294 851	4 891 491
<b>C910</b>	<b>DOTATIONS DE PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>156 150 386</b>	<b>133 190 241</b>	<b>146 028 215</b>
C911	Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	146 701 997	121 917 702	123 009 440
C912	Pertes sur créances irrécouvrables	5 666 798	6 841 173	16 721 623
C919	Autres dotations aux provisions	3 781 591	4 431 366	6 297 152
<b>P910</b>	<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATION SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>57 168 686</b>	<b>46 664 480</b>	<b>64 173 948</b>
P911	Reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	52 478 834	40 940 935	54 531 760
P912	recupération sur créances amorties	136 988	133 307	322 585
P919	Autres reprises de provisions	4 552 864	5 590 238	9 319 603
<b>T004</b>	<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>183 052 103</b>	<b>198 821 897</b>	<b>197 995 246</b>
P950	Produits non courants	1 278 970	4 492 326	2 286 109
C950	Charges non courantes	337 193	628 707	484 807
<b>T005</b>	<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>183 993 880</b>	<b>202 685 516</b>	<b>199 796 548</b>
C970	Impôt sur les résultats	72 619 948	79 880 973	78 376 724
<b>T006</b>	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>111 373 932</b>	<b>122 804 543</b>	<b>121 419 824</b>

L'ETAT DES SOLDES DE GESTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES  
(En Dirhams)

	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
1. (+) Intérêts et produits assimilés	562 847 246	552 762 873	535 490 136
2. (-) Intérêts et charges assimilées	207 414 111	192 924 460	192 446 506
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>355 433 135</b>	<b>359 838 413</b>	<b>343 043 630</b>
3. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0
4. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0
<b>Résultats des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5. (+) Commissions perçues	11 990 959	11 373 295	18 567 951
6. (-) Commissions servies			
<b>Marge sur commissions</b>	<b>11 990 959</b>	<b>11 373 295</b>	<b>18 567 951</b>
7. (+/-) Résultats des opérations sur titres de transaction			
8. (+/-) Résultats des opérations sur titres de placement			
9. (+/-) Résultats des opérations de change			
10. (+/-) Résultats des opérations sur produits dérivés			
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
11. (+/-) Divers autres produits bancaires	19 193	16 380	18 720
12. (-) Diverses autres charges bancaires	2 679 342	1 834 266	1 787 643
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>364 763 945</b>	<b>369 393 822</b>	<b>359 842 658</b>
13. (+/-) Résultats des opérations sur immobilisations financières			
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaires	116 319	107 819	80 829
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaires	0	0	0
16. (-) Charges générales d'exploitation	82 846 461	84 153 983	80 073 974
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>282 033 803</b>	<b>285 347 658</b>	<b>279 849 513</b>
17. (+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-99 752 973	-87 684 633	-84 876 718
18. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	771 273	1 158 872	3 022 451
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>183 052 103</b>	<b>198 821 897</b>	<b>197 995 246</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>941 777</b>	<b>3 863 619</b>	<b>1 801 302</b>
19. (-) Impôts sur les résultats	72 619 948	79 880 973	78 376 724
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>111 373 932</b>	<b>122 804 543</b>	<b>121 419 824</b>

	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>111 373 932</b>	<b>122 804 543</b>	<b>121 419 824</b>
(+) Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 877 808	5 294 851	4 891 491
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	164 193	429 847	32 029
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux			
(+) Dotations aux provisions réglementées	3 781 591	4 431 366	6 297 152
(+) Dotations non courantes			
(-) Reprises de provisions	4 827 389	5 614 558	9 366 555
(-) Plus values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		28 582	115 494
(+) Moins values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-13 687		
(-) Plus values de cession des immobilisations financières			
(+) Moins values de cession des immobilisations financières			
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues			
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>116 356 448</b>	<b>127 317 467</b>	<b>123 158 447</b>
Bénéfices distribués	66 810 000	43 426 500	39 212 986
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>49 546 448</b>	<b>83 890 967</b>	<b>83 945 461</b>

LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE DES DEUX DERNIERS EXERCICES

(En millier de Dirhams)

En milliers de Dirhams	31/12/2001	31/12/2000
1. (+) Produits d'exploitation bancaires perçus	574 857	564 152
2. (+) Récupérations sur créances amorties	137	133
3. (+) Produits d'exploitation non bancaires perçus	116	108
4. (-) Charges d'exploitation bancaires versées	210 093	194 758
5. (-) Autres produits et charges d'exploitation	54 736	78 723
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	76 969	84 154
7. (-) Impôt sur les résultats versés	72 620	79 881
<b>I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>160 692</b>	<b>126 877</b>
<b>Variation des :</b>		
8. (+/-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	736	7 860
9. (+/-) Créances sur la clientèle	-228 584	-337 445
10. (+/-) Titres de transaction et de placement		-140
11. (+/-) Autres actifs	-8 673	-68
12. (+/-) Immobilisations en crédit-bail ou en location		
13. (+/-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-167 424	103 890
14. (+/-) Dépôts de la clientèle		0
15. (+/-) Titres de créances émis	526 846	178 998
16. (+/-) Autres passifs	-159 109	-21 346
<b>II. Soldes des variations des actifs et des passifs d'exploitation</b>	<b>-36 208</b>	<b>-68 251</b>
<b>III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>124 484</b>	<b>58 626</b>
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
18. (+) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	70	35
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières		
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	56 984	15 776
21. (+) Intérêts perçus		
22. (+) Dividendes perçus		
<b>IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-56 914</b>	<b>-15 741</b>
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24. (+) Emission de dettes subordonnées		
25. (+) Emission d'actions		
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27. (-) Intérêts versés		
28. (-) Dividendes versés	66 810	43 427
<b>V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-66 810</b>	<b>-43 427</b>
<b>VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)</b>	<b>760</b>	<b>-542</b>
<b>VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>649</b>	<b>1 191</b>
<b>VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>1 409</b>	<b>649</b>

## ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### TABLEAU DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DES DEUX DERNIERS EXERCICES

(En milliers de Dirhams)

ETAT B 2

Au 31/12/2001

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total au 31/12/2001	Total au 31/12/2000
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				3 671 982	3 671 982	3 452 479
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE - Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises				65 675	65 675	56 594
				6 053	6 053	4 495
				18 468	18 468	23 015
				41 154	41 154	29 084
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 737 657</b>	<b>3 737 657</b>	<b>3 509 073</b>

Au 31/12/2000

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total au 31/12/2000	Total au 31/12/1999
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION					3 452 479	3 116 653
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE - Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises				56 594	56 594	54 975
				4 495	4 495	15 287
				23 015	23 015	22 887
				29 084	29 084	16 801
<b>TOTAL</b>					<b>3 509 073</b>	<b>3 171 628</b>

Pour 1999 : Selon la comptabilité CGNC. Pour 2000 et 2001, selon PCEC.

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES  
DES DEUX DERNIERS EXERCICES

ETAT B 6

**NEANT**

**TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

ETAT B 9

Au 31/12/2001  
(En milliers de Dirhams)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>									
- Droit au bail	1 672	3 144		4 816	505	412		917	3 899
- Immobilisations en recherche et développement	3 049	140	2 384	805	641	161		802	3
- Droits, marques, brevets									
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>									
- Immeubles d'exploitation	13 308			13 308				0	13 308
- Terrain d'exploitation	9 354	35 269		44 623	5 837	495		6 332	38 291
- Immeubles d'exploitation. Bureaux									
- Immeubles d'exploitation. Logements de fonction									
- Mobilier et matériel d'exploitation	7 250	87	155	7 182	4 402	520	87	4 835	2 347
- Mobilier de bureau d'exploitation	18 786	3 613		22 399	9 718	2 398		12 116	10 283
- Matériel informatique	407	82	16	473	154	155		309	164
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation									
- Autres matériels d'exploitation	53 507	14 484	43 300	24 691	7 055	1 628		8 683	16 008
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation									
- Immobilisations corporelles hors exploitation	584			584				0	584
- Terrain hors exploitation	2 336			2 336				1 715	621
- Immeubles hors exploitation	1 421	165		1 586	1 606	109		0	1 586
- Mobilier et matériel hors exploitation									
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
<b>TOTAL</b>	<b>111 674</b>	<b>56 984</b>	<b>45 855</b>	<b>122 803</b>	<b>29 918</b>	<b>5 878</b>	<b>87</b>	<b>35 709</b>	<b>87 094</b>

TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Au 31/12/2001

ETAT B 9 bis

(En Dirhams)

Date d'acquisition	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus-Values	Moins-Values
mars-01	2340	16 067,88		16 067,88	55 000,00	38 932,12	
1998	2351	86 800,48	25 316,82	61 483,66	15 000,00		46 483,66
1998	2351	8 091,00	1 955,33	6 135,67			6 135,67
1990	2351	29 243,83	29 243,83				
1990	2351	5 393,50	5 393,50				
1990	2351	25 062,10	25 062,10				
<b>TOTAL</b>		<b>170 658,79</b>	<b>86 971,58</b>	<b>83 687,21</b>	<b>70 000,00</b>	<b>38 932,12</b>	<b>52 619,33</b>

## TABLEAU DES PROVISIONS DES DEUX DERNIERS EXERCICES

ETAT B 14

(En milliers de Dirhams)

Au 31/12/2001

PROVISIONS	Encours au 31/12/2000	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 31/12/2001
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :</u>	<b>371 821</b>	<b>146 702</b>	<b>52 463</b>		<b>466 060</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	371 821	146 702	52 463		466 060
Titres de placement					
Immobilisations en crédit bail et en location					
Autres actifs					
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	<b>34 833</b>	<b>3 782</b>	<b>4 569</b>		<b>34 046</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraites et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	722		16		706
Provisions réglementées	34 111	3 782	4 553		33 340
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>406 654</b>	<b>150 484</b>	<b>57 032</b>		<b>500 106</b>

(En milliers de Dirhams)

PROVISIONS	Encours au 31/12/1999	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 31/12/2000
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :</u>	<b>290 808</b>	<b>121 917</b>	<b>40 904</b>		<b>371 821</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	290 808	121 917	40 904		371 821
Créances sur la clientèle					
Titres de placement					
Immobilisations en crédit bail et en location					
Autres actifs					
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	<b>36 029</b>	<b>4 431</b>	<b>5 627</b>		<b>34 833</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraites et obligations similaires	759		37		722
Provisions pour autres risques et charges	35 270	4 431	5 590		34 111
Provisions réglementées					
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>326 837</b>	<b>126 348</b>	<b>46 531</b>		<b>406 654</b>

VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE

AU 31/12/2001

<b>VALEURS ET SURETES REÇUES EN GARANTIE</b>	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées		NEANT	
Autres titres			
Hypothèques			
<b>Total</b>			

<b>VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE</b>	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes et des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées		NEANT	
Autres titres			
Hypothèques			
<b>Autres valeurs et sûretés réelles</b>			
<b>Total</b>			

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

EXERCICES 2000, 2001

**NEANT**

ETAT D'AFFECTION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

ETAT C2

**Du 01/01/2001 au 31/12/2001**

	<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
<b>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</b>		<b>B. AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
(Décision de l'AGO du 08/05/2001)			
- Report à nouveau	9 938 773	- Réserve légale	55 000 000
- Résultats nets en instance d'affectation	122 804 542	- Autres réserves	
- Résultats net de l'exercice		- Tantîèmes	66 810 000
- Prélèvements sur les réserves		- Dividendes	4 819 446
- Autres prélèvements		- Autres affectations	6 113 869
		- Report à nouveau	
<b>Total A</b>	<b>132 743 315</b>	<b>Total B</b>	<b>132 743 315</b>

**Du 01/01/2000 au 31/12/2000**

	MONTANT		MONTANT
<b>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</b>			
(Décision de l'AGO du 29/06/2000)			
- Report à nouveau	209 058		68 263 610
- Résultats nets en instance d'affectation			
- Résultats net de l'exercice	121 419 825		43 426 500
- Prélèvements sur les réserves			
- Autres prélèvements			9 938 773
<b>Total A</b>	<b>121 628 883</b>	<b>Total B</b>	<b>121 628 883</b>

## DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

AU 31/12/2001

### I. DATATION :

Date de clôture (1)
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

### II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1<sup>ERE</sup> COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

<b>Dates</b>	<b>Indications des événements</b>
- Favorables	
- Défavorables	

# **ANNEXES**

**SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES**  
**BILANS CLOS LE 31/12/1999 et LE 31/12/2000**  
(En Dirhams)

<b>ACTIF (Dh)</b>	<b>31/12/99</b>	<b>31/12/00</b>
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux	330 690 758	1 876 422 770
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 760 397 312	1 506 307 718
A vue	483 364 331	841 594 137
A terme	1 277 032 981	664 713 581
Créances sur la clientèle	10 383 412 410	12 806 279 959
Crédits de trésorerie et à la consommation	6 750 351 142	8 324 517 568
Crédits à l'équipement	1 518 285 369	2 058 113 936
Crédits immobiliers	1 038 210 985	1 463 534 687
autres crédits	1 076 564 914	960 113 768
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	2 804 945 880	2 950 343 888
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 465 506 922	2 254 030 290
autres titres de créance	337 995 850	492 251 196
Titres de propriété	1 443 108	204 062 402
Autres actifs	305 158 390	382 268 831
Titres d'investissement		
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	577 052 422	1 009 458 586
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit bail et en location		
Immobilisations incorporelles	154 868 664	162 949 260
Immobilisations corporelles	901 957 097	1 047 008 699
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 218 482 933</b>	<b>21 741 039 711</b>
<b>PASSIF (Dh)</b>		
Banques centrales, Trésor public, Service de chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 202 463 894	3 044 847 051
A vue	990 054 339	1 143 744 045
A terme	212 409 555	1 901 103 006
Dépôts de la clientèle	13 141 917 750	15 500 372 789
comptes à vue créditeurs	6 318 799 528	7 785 656 982
comptes d'épargne	1 934 701 809	2 064 255 185
Dépôts à terme	4 399 809 307	5 020 430 703
autres comptes créditeurs	488 907 106	630 029 919
Titres créance émis	98 774 376	3 750 000
Titres de créance négociables émis	98 774 376	3 750 000
emprunts obligataires émis		
autres titres de créance émis		
autres passifs	505 489 372	503 182 109
Provisions pour risques et charges	160 000 000	330 000 000
Provisions réglementées	292 767 000	299 228 000
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	551 367 000	430 817 000
Capital	975 000 000	1 170 000 000
Actionnaires, Capital non versé		
Report à nouveau	96 463	3 541
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	290 607 078	458 839 221
<b>Total du passif</b>	<b>17 218 482 933</b>	<b>21 741 039 711</b>

# SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/1999 ET AU 31/12/2000

(En Dirhams)

	31/12/99	31/12/00
Produits d'exploitation bancaire	1 737 020 548	1 831 816 562
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6 134 973	7 912 507
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 129 198 466	1 255 676 734
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	257 934 295	134 357 274
Produits sur titres de propriété	11 109 316	36 286 180
Produits sur immobilisations en crédit bail et en location	0	0
Commissions sur prestations de service	126 535 193	162 589 916
Autres produits bancaires	206 108 305	234 993 951
Charges d'exploitation bancaire	519 227 700	479 445 700
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	71 105 167	70 423 245
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	349 793 136	325 670 911
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	11 827 948	4 560 292
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	0	0
Autres charges bancaires	86 501 449	78 791 252
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 217 792 848</b>	<b>1 352 370 862</b>
Produits d'exploitation non bancaire	5 795 406	316 746 498
Charges d'exploitation non bancaire	163 967	67 558
Charges générales d'exploitation	582 884 979	740 886 320
Charges de personnel	319 578 249	386 349 403
Impôts et taxes	18 891 369	69 900 016
Charges externes	152 146 198	175 850 488
Autres charges générales d'exploitation	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	92 269 163	108 796 413
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	433 348 224	743 468 509
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	303 088 328	281 034 989
Pertes sur créances irrécouvrables	130 259 896	276 837 487
Autres dotations aux provisions		185 596 033
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	229 927 212	410 747 775
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	223 245 976	335 755 918
Récupérations sur créances amorties	6 681 236	4 375 857
Autres reprises de provisions	0	70 616 000
<b>Résultat courant</b>	<b>437 118 296</b>	<b>595 442 748</b>
Produits non courants	3 203 652	8 831 962
Charges non courantes	8 173 679	23 345 275
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>432 148 269</b>	<b>580 929 435</b>
Impôts sur les résultats	141 541 191	122 090 214
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>290 607 078</b>	<b>458 839 221</b>
<b>Total produits</b>	<b>1 976 583 932</b>	<b>2 625 362 948</b>
<b>Total charges</b>	<b>1 685 976 854</b>	<b>2 166 523 727</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>290 607 078</b>	<b>458 839 221</b>

# GENEFITEC

BILANS CLOS LE 31/12/1999 et LE 31/12/2000

## ACTIF

(En Francs français)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2000</b>	<b>31/12/1999</b>
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>		
<b><u>Immobilisations financières</u></b>		
- Participations	5 849 199 011	5 389 130 876
- Créances rattachées		
- Autres immobilisations financières	2 500 702 083	2 500 539 028
<b>Total I</b>	<b>8 349 901 094</b>	<b>7 889 669 904</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>		
<b><u>Créances</u></b>		
- Autres créances	34 994	13 254 841
<b><u>Divers</u></b>		
- Disponibilités	634 488 114	920 984 500
- Créances négociables		
<b>Total II</b>	<b>634 523 108</b>	<b>934 239 341</b>
<b><u>COMPTES DE REGULARISATION</u></b>		
- Charges constatées d'avance	81 545	86 046
- Ecart de conversion actif		
<b>Total III</b>	<b>81 545</b>	<b>86 046</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>8 984 505 747</b>	<b>8 823 995 291</b>

PASSIF  
(En Francs français)

PASSIF	31/12/2000	31/12/1999
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
- Capital	4 878 832 893	4 878 832 893
- Prime d'émission	9 832 743	9 832 743
- Réserves		
Réserve légale	121 118 906	69 664 743
Réserve spéciale de plus-values à long terme	78 216 214	78 216 214
- Report à nouveau	521 271	17 905 045
- Résultat de l'exercice	1 065 008 834	1 029 083 260
<b>Total I</b>	<b>6 153 530 861</b>	<b>6 083 534 898</b>
<b><u>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</u></b>		
- Provisions pour risques	164 179 237	17 579 237
- Provisions pour charges	23 959 600	25 010 018
<b>Total II</b>	<b>188 138 837</b>	<b>42 589 255</b>
<b><u>DETTES</u></b>		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 511 535 761	2 578 640 246
- Autres dettes	131 300 288	119 230 892
<b>Total III</b>	<b>2 642 836 049</b>	<b>2 697 871 138</b>
<b><u>COMPTES DE REGULARISATION</u></b>		
- Ecart de conversion passif		
<b>Total IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>8 984 505 747</b>	<b>8 823 995 291</b>

# GENEFITEC

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2000 ET AU 31/12/2001

(En Francs français)

<b>PRODUITS</b>	<b>31/12/2000</b>	<b>31/12/1999</b>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		11 770 555
Autres produits	142 304	144 918
<b>Total I</b>	<b>142 304</b>	<b>11 915 473</b>
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>		
Produits financiers et participations	790 451 211	573 711 115
Produits des autresvaleurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		3 399 453
Autres intérêts et produits assimilés	135 902 240	18 732 261
Reprises sur provisions et transferts de charges	532 779 304	217 676 469
Différences positives de change		
<b>Total II</b>	<b>1 459 132 755</b>	<b>813 519 298</b>
<b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>		
Sur opérations de gestion	689	16 298 707
Sur opérations en capital	50 071 061	603 058 965
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 050 418	983 165
<b>Total III</b>	<b>51 122 168</b>	<b>620 340 837</b>
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES (IV)</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE PERTE (V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 510 397 227</b>	<b>1 445 775 608</b>

<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2000</b>	<b>31/12/1999</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>		
Autres achats et charges externes	760 826	625 165
Impôts, taxes et versements assimilés	4 559	4 279
Autres charges		
<b>Total I</b>	<b>765 385</b>	<b>629 444</b>
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	48 753 836	61 783 508
Intérêts et charges assimilées	100 192 433	2 373 436
Différences négatives de change		2 792 892
<b>Total II</b>	<b>148 946 269</b>	<b>66 949 836</b>
<b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>		
Sur opérations de gestion	695	80 072 886
Sur opérations en capital	23 957 434	143 749 052
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	146 600 000	25 233 146
<b>Total III</b>	<b>170 558 129</b>	<b>249 055 084</b>
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES (IV)</b>	<b>125 118 610</b>	<b>100 057 984</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (V)</b>	<b>1 065 008 834</b>	<b>1 029 083 260</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 510 397 227</b>	<b>1 445 775 608</b>

## FRANFINANCE

BILANS SOCIAUX CLOS LE 31/12/2000 et LE 31/12/2001

(En milliers d'euros).

ACTIF	31/12/2001	31/12/2000
Caisse, banques centrales, CCP	40	273
Créances sur les établissements de crédit	132 965	43 795
Créances sur la clientèle	1 842 122	1 717 923
Opérations de crédit-bail et de location	498 227	425 719
Participations et activité de portefeuille	6 439	7 115
Parts dans les entreprises liées	135 869	133 954
Immobilisations incorporelles	1 248	1 298
Immobilisations corporelles	221	273
Autres actifs	74 537	63 210
Comptes de régularisation	17 426	14 392
<b>Total</b>	<b>2 709 094</b>	<b>2 407 952</b>

PASSIF	31/12/2001	31/12/2000
Banques centrales, CCP	83	18
Dettes envers les établissements de crédit	2 140 280	1 779 128
Comptes créditeurs de la clientèle	15 119	44 033
Dettes représentées par un titre	182 861	255 029
Autres passifs	139 499	115 569
Comptes de régularisation	35 182	34 127
Provisions pour risques et charges	9 743	8 337
Capital souscrit	31 358	29 878
Primes d'émission	91 353	91 353
Réserves	9 685	9 685
Provisions réglementées et subvention d'investissement	691	823
Report à nouveau	15 788	13 569
Résultat de l'exercice (+/-)	37 452	26 404
<b>Total</b>	<b>2 709 094</b>	<b>2 407 953</b>

# FRANFINANCE

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2000 ET AU 31/12/2001

(En milliers d'Euros)

	31/12/2001	31/12/2000
<b><u>Produits et charges d'exploitation bancaire</u></b>		
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>219 131</b>	<b>202 729</b>
Opérations avec les établissements de crédit	1 054	4 772
Opérations avec la clientèle	204 128	186 782
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres intérêts et charges assimilés	13 949	11 175
<b>- Intérêts et charges assimilées</b>	<b>112 436</b>	<b>96 236</b>
Opérations avec les établissements de crédit	88 362	71 855
Opérations avec la clientèle	550	1 151
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 800	12 902
Autres intérêts et charges assimilés	14 724	10 328
<b>+ Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat</b>	<b>220 681</b>	<b>191 793</b>
<b>- Charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat</b>	<b>170 474</b>	<b>162 947</b>
<b>+ Revenu des titres à revenu variable</b>	<b>2 927</b>	<b>2 471</b>
<b>+ Commissions perçues</b>	<b>16 059</b>	<b>14 698</b>
<b>- Commissions payées</b>	<b>3 870</b>	<b>3 555</b>
<b>+ Gains sur opérations financières</b>		
<b>- Pertes sur opérations financières</b>	<b>18</b>	<b>86</b>
<b><u>Autres produits et charges ordinaires</u></b>		
<b>+ Autres produits d'exploitation</b>	<b>40 110</b>	<b>34 358</b>
<b>- Autres charges d'exploitation</b>	<b>1 760</b>	<b>3 231</b>
<b>= <i>Produit net bancaire</i></b>	<b>210 350</b>	<b>179 994</b>
<b>- Charges générales d'exploitation</b>	<b>121 104</b>	<b>114 378</b>
Frais de personnel	55 475	53 089
Autres frais administratifs	65 629	61 289
<b>- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>173</b>	<b>210</b>
<b>= <i>Résultat brut d'exploitation</i></b>	<b>89 073</b>	<b>65 406</b>
<b>- Coût du risque</b>	<b>25 028</b>	<b>21 164</b>
<b>= <i>Résultat d'exploitation</i></b>	<b>64 045</b>	<b>44 242</b>
<b>+ Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 25)</b>	<b>(3 208)</b>	<b>(1 298)</b>
<b>= <i>Résultat ordinaire avant impôt</i></b>	<b>60 837</b>	<b>42 944</b>
<b><u>Produits et charges exceptionnels</u></b>		
<b>+/- Résultat exceptionnel avant impôt</b>	<b>(31)</b>	<b>2</b>
<b>- Impôt sur les bénéfices</b>	<b>23 354</b>	<b>16 542</b>
<b>= <i>Résultat de l'exercice</i></b>	<b>37 452</b>	<b>26 404</b>

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE ET SIGNIFICATION DES NOTES  
ATTRIBUEES (MAGHREB RATING)

**ECHELLE COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)**

**F1** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Cette note est automatiquement attribuée à toutes les créances émises ou garanties par l'Etat marocain.

Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.

**F2** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, le degré relatif de risque est légèrement plus élevé que les créances notées F1, et l'aptitude au paiement aux échéances du principal et de l'intérêt pourrait être altérée par l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières.

**F3** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories ci-dessus.

**B** : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement des échéances pourrait être affectée par l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières.

**C** : Créances qui comportent un risque important de défaut de paiement ou dont le défaut de paiement est constaté.

### **ECHELLE COURT TERME (échéance supérieure à 12 mois)**

(Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.)

**AAA** : Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. Cette note est automatiquement attribuée aux créances émises ou garanties par l'Etat marocain. L'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays.

**AA** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié aux créances ne présente pas de différence significative avec des créances notées "AAA".

**A** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres société émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

**BBB** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

**BB** : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Selon le contexte économique, ces créances peuvent correspondre à des niveaux d'investissement spéculatifs. L'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières.

**B** : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement aux échéances du principal et des intérêts comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement aux échéances du principal et des intérêts n'est pas suffisamment protégé contre une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières.

**CCC** : Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement aux échéances du principal et des intérêts dépend d'une évolution favorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Ces créances sont nettement plus spéculatives que celles notées dans les catégories supérieures.

**CC** : Créances qui sont très spéculatives ou qui comportent un risque important de défaut.

**C** : Créances dont le défaut de paiement est constaté.